



L'EXPRESS POLITIQUE

LE NON FAIT DE LA PUB

Les Québécois pour le NON lancent à compter d'aujourd'hui une vaste campagne publicitaire à la radio et dans les journaux, a appris hier la Presse Canadienne. Le thème de cette campagne sera « On a raison de dire Non » et, en anglais, « The only answer is No ». La campagne durera environ trois semaines, soit jusqu'à l'adoption du décret référendaire. Une somme d'environ 200 000 \$ sera consacrée à cette campagne. Le thème de la « séparation » sera utilisé à fond par les forces fédéralistes. Dans les affiches, le mot « séparation » est graphiquement présenté en deux bouts, pour mieux illustrer sa signification.

D'après PC

BERTRAND ATTEND LE RÉFÉRENDUM

L'avocat Guy Bertrand n'a pas l'intention de se représenter, dans l'immédiat, devant les tribunaux pour empêcher une éventuelle déclaration de souveraineté, qualifiée vendredi « d'illégal » par le juge Robert Lesage, mais n'exclut pas de poursuivre le combat juridique après un OUI au référendum. « Le référendum s'inscrit dans une démarche démocratique. C'est purement une consultation, un gros sondage », lance M. Bertrand, qui ne s'objecte pas à la tenue de la consultation populaire. Les choses évolueraient cependant considérablement, selon lui, si le gouvernement déclarait unilatéralement la souveraineté au lendemain d'un OUI faiblement majoritaire. « Si la menace dont je faisais état est exécutée, le nouveau juge sera saisi non pas d'une menace mais d'un vol des droits. Et là, il y a des recours qui vont de l'injonction à l'action en nullité et aux dommages. Chaque Québécois aurait droit à des dommages pour se faire voler le Canada », explique-t-il.

D'après PC

L'AFFAIRE DIONNE-MARSOLAIS

Le député libéral de Brome-Missisquoi, Pierre Paradis, s'inquiète que le procureur général ait laissé tomber, faute de preuve, une poursuite contre Mme Rita Dionne-Marsolais alors qu'elle agissait, en 1992, à titre de représentante officielle du Parti québécois. Une accusation avait été portée contre Mme Dionne-Marsolais pour publicité illégale en période référendaire le 24 novembre 1993, à la suite d'une présumée infraction qui se serait déroulée pendant la consultation populaire sur l'Accord de Charlottetown, en octobre 1992. M. Paradis a demandé hier au premier ministre Jacques Parizeau si ce dernier ou quelqu'un de son entourage était intervenu directement ou indirectement « pour que cesse la poursuite contre Mme Dionne-Marsolais qui, entretemps, est devenue ministre dans le gouvernement. « Je n'ai jamais entendu parler de cette affaire-la », a répliqué le premier ministre qui était interrogé à l'Assemblée nationale.

D'après PC

LES CENT ÉLÈVENT LA VOIX

Le Groupe des Cent, qui représente 400 jeunes fédéralistes, critique la Déclaration de souveraineté, la jugeant passiviste et inspirée d'un « nationalisme victimisant ». Ces représentants de jeunes professionnels, entrepreneurs et universitaires de 25 à 35 ans ne cachent pas leurs convictions fédéralistes. Le porte-parole du Groupe des Cent, M. Marc-André Blanchard, estime que le projet souverainiste relève d'une autre époque et que la Déclaration de souveraineté en est la preuve. « Ce nationalisme victimisant ne nous ressemble pas. De plus, il occulte tous les progrès que nous avons accomplis dans le cadre de la fédération canadienne », opine M. Blanchard. Les problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui, comme le chômage, le décrochage scolaire et l'endettement des gouvernements, n'ont pas été créés par notre appartenance à la fédération canadienne. Il est clair qu'ils ne seront pas résolus par la séparation du Québec.

D'après PC

BIRON PARLE DE COALITION

Que le OUI ou le NON l'emporte au prochain référendum sur la souveraineté, un gouvernement de coalition nationale devrait être formé au Québec au lendemain de la consultation référendaire, estime l'ex-ministre péquiste, Rodrigue Biron et co-président du Réseau solidarité pour l'économie du Québec (RESPEQ). « Si c'est OUI, je ne veux pas que ça soit une catastrophe. Je veux que ça marche », lance M. Biron. Même si le NON gagne, Rodrigue Biron est d'avis qu'un gouvernement de coalition nationale serait aussi nécessaire. « On est en temps de guerre contre la pauvreté et le sous-emploi. Si on se tire dedans, on n'y arrivera pas ».

D'après PC

Un NON romprait avec l'Histoire, dit Parizeau

Le premier ministre confirme la tenue du référendum le 30 octobre

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Dans un discours de près d'une heure où il a indiqué que le référendum aurait bel et bien lieu le 30 octobre, le premier ministre Jacques Parizeau a présenté la souveraineté du Québec comme « la suite logique de son Histoire », tandis que le choix opposé, le NON, signifierait « la rupture avec ce que nous sommes et ce que nous avons toujours voulu devenir ».

De la bataille des Plaines d'Abraham au rapport Durham, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à Louis-Joseph Papineau, d'Honoré Mercier à Robert Bourassa, en passant par les Jean Lesage, Daniel Johnson, le père, et René Lévesque, le premier ministre s'est appliqué à présenter l'histoire du Québec comme une longue quête, celle de « la reconnaissance de ce que nous sommes et la quête de l'égalité avec les autres peuples ».

M. Parizeau, qui inaugurerait le débat sur la question référendaire, a pris la parole non seulement devant les membres de l'Assemblée nationale, mais aussi devant un groupe de parlementaires de l'Assemblée nationale française et son vice-président, Pierre-André Wiltzer, en visite au Québec.

Appuyant sur « l'arrogance fédérale face au Québec », dont il dit qu'elle croît avec l'usage, M. Parizeau a indiqué que le projet de loi sur l'avenir

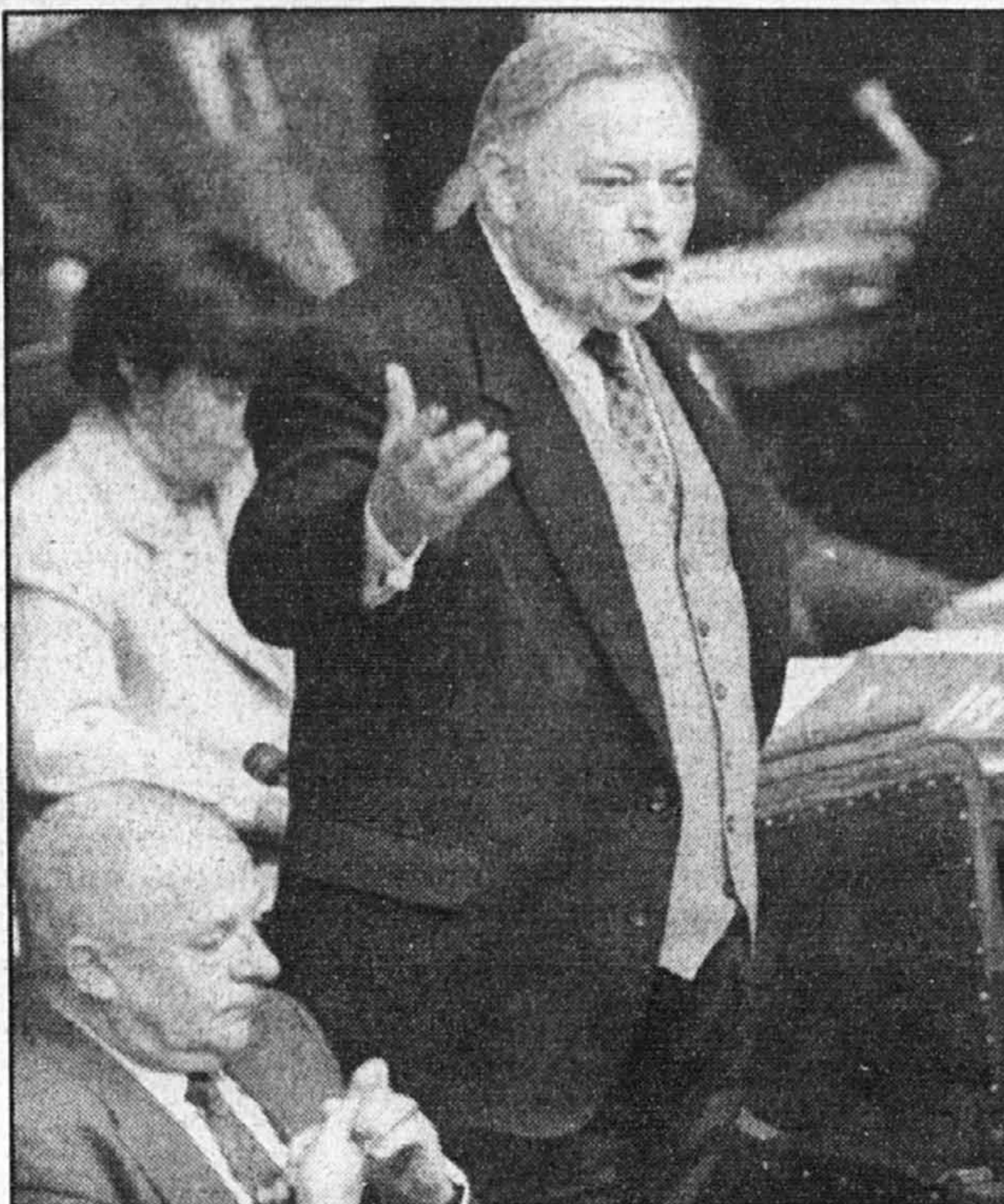


PHOTO PC

Un OUI s'inscrirait dans la suite logique de l'histoire du Québec, a soutenu hier Jacques Parizeau.

du Québec de même que la question qui sera soumise au Québécois « prennent le relais de 400 ans d'histoire et, en particulier, de plus de 30 ans de tentatives déterminées mais infructueuses de trouver une

juste place pour le Québec au sein du Canada ». « Il est aussi l'aboutissement d'un parcours vieux de cinq ans, amorcé par le refus de l'accord du lac Meech et marqué par le NON au référendum sur l'accord de Charlottetown », soutient-il.

L'offre au Canada anglais ne sera pas connue avant le référendum

Un comité prépare en coulisses une proposition de traité

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

L'offre qu'entend faire le gouvernement du Québec au Canada anglais dans l'éventualité d'un OUI au référendum ne sera pas complètement connue avant le référendum a indiqué hier le premier ministre Jacques Parizeau. Un comité d'une demi-douzaine de hauts fonctionnaires s'affaire en coulisses, depuis l'été, à accoucher d'une proposition de traité — commercial et économique — entre le Canada et un Québec souverain.

D'après nos sources, le petit comité travaillant sous la responsabilité directe du premier fonctionnaire, Louis Bernard, est, dans les faits, piloté par Carl Grenier, sous-ministre adjoint aux Affaires internationales, prêt depuis l'été au Conseil exécutif, l'équivalent du ministère du premier ministre. Le groupe prépare depuis déjà plusieurs semaines la position du gouvernement du Québec au lendemain d'un OUI au référendum.

Déjà, « une série de papiers » existent, selon les renseignements obtenus. A un moment, le groupe a compté une quinzaine de personnes, mais comme plusieurs mandats précis sont terminés, l'effectif a diminué, indiquait-on récemment.

Hier, le premier ministre Parizeau a indiqué que les propositions ne seraient pas rendues publiques avant le vote du 30 octobre.

« Un bon nombre d'éléments sont contenus à la fois dans l'entente entre les trois partis politiques et dans le projet de loi. Je pense qu'avant le référendum nous n'allons pas présenter le projet complet. Il y a des choses qui sont sur la table, on attendra de voir

comment la situation évolue », a dit M. Parizeau qui n'exclut toutefois pas que Québec puisse « enrichir » ce « canevas » mis sur la table la semaine dernière.

Selon Daniel Johnson, le chef libéral, Jacques Parizeau parle de mécanismes hypothétiques entre le Canada et un éventuel Québec souverain, qui ne figurent même pas dans les propositions faites jusqu'ici par Québec. Bien que le premier ministre Parizeau en parle comme d'une réalité, un tel traité n'existe pas, martèle le chef libéral. Car en coulisses dans le camp du NON, on admet être un peu embêté par une question référendaire délibérément rassurante — on y parle d'entente déjà conclue, de projet de loi et même du Canada.

Ironique, Jacques Parizeau a souligné qu'un comité de règlement des différends auquel il a fait référence existait déjà sous le gouvernement libéral — lors de la guerre commerciale avec l'Ontario, au début de 1994. Sur la double citoyenneté, le projet du gouvernement prévoyait que les Québécois pourraient demeurer citoyens canadiens. M. Parizeau prévoit qu'Ottawa « ne pourrait refuser la double citoyenneté à ses meilleurs amis, aux anglophones de l'Ouest de Montréal ».

Bien que « les grandes lignes » du projet de Québec soient déjà dans le projet de loi, le comité de hauts fonctionnaires a le mandat « d'articuler une proposition » touchant notamment :

- Un projet de traité commercial avec le Canada anglais.
- Des scénarios si le Québec est accepté dans le cadre de l'ALENA par la règle de la « succession des États » — le scénario idéal pour Québec — ou si, au contraire, il doit enclencher un processus « d'accession » formelle à l'ALENA.

Dans ce dernier cas, on prévoit déjà que l'un des membres pourrait demander une réouverture de l'accord.

● Une position québécoise pour entreprendre les discussions avec le Canada anglais sur le partage de la dette publique — les études faites au Québec, qui tiennent compte de la disparité des immobilisations fédérales à travers le pays, évaluent à 17 ou 18 p. cent la part québécoise d'une dette nationale de 580 milliards. Au Canada anglais, l'évaluation frôle plus souvent 24 p. cent.

Le paiement de sa part de dette par un pays qui fait sécession est dans l'ordre des choses, mais n'est pas une obligation légale stricte. Des ententes de partage de dette existent déjà, entre l'Inde et le Pakistan, illustre-t-on.

● Des suggestions sur une forme de participation du Québec dans les décisions touchant le dollar canadien. Ce ne sera pas une « monnaie commune », le Québec utilisera tout simplement la devise canadienne, insistait-on encore récemment à Québec. La préparation de tels scénarios « tombe sous le sens, ce serait irresponsable de ne pas se préparer » se contente-t-on de dire dans l'orbite du groupe de hauts fonctionnaires.

Toutefois, il paraît clair que l'on ne prévoit pas que ces travaux soient rendus publics avant le référendum du 30 octobre. Certains hauts fonctionnaires soulignent cependant à La Presse que la décision appartiendra au gouvernement Parizeau, et « qu'il n'est pas impossible » que le tout soit rendu public. Selon un membre du gouvernement, avec le texte d'un projet de loi, l'entente entre le PQ, le Bloc québécois et l'Action démocratique, et même le préambule, il y aura « probablement assez de papiers sur la table » pour toute la durée de la campagne référendaire.

Un OUI : « Un billet aller seulement pour la séparation », selon Chrétien

SUZANNE DANSEREAU
de La Presse Canadienne
TORONTO

S'ils disent OUI à la question référendaire du gouvernement Parizeau, les Québécois auront entre les mains « un billet aller seulement » pour la séparation, a déclaré hier le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien.

De passage à Toronto, où il prononçait un discours devant le forum national sur les relations internationales du Canada, M. Chrétien a qualifié la question référendaire posée par le gouvernement péquiste de « pas très claire » et insinué que les leaders souverainistes qui l'ont rédigée étaient malhonnêtes.

Il a aussi prédit que ce référendum — dont il refuse pour l'instant de contester la tenue — sera sûrement le dernier.

Les leaders souverainistes « n'ont pas voulu poser la question très honnêtement, ils ne veulent pas dire exactement quelle est la démarche, a estimé hier M. Chrétien. Pour moi, c'est clair : c'est un billet aller seulement pour la

séparation ». Le premier ministre a indiqué que sa « tâche » dans la prochaine campagne référendaire serait de rappeler aux Québécois qu'il n'y a pas de compromis possible entre le billet aller simple et le fait de rester au Canada, « le meilleur pays au monde ».

« Je dis aux Québécois : vous savez ce que je vous offre et c'est le Canada. Des millions de gens voudraient notre citoyenneté ».

C'était la première fois que M. Chrétien livrait ses commentaires au dépôt de la question référendaire à l'assemblée nationale du Québec, jeudi dernier, et au jugement Lesage sur la constitutionnalité du futur référendum québécois, rendu public le lendemain.

Quand on lui a demandé s'il essaierait, dans cette campagne référendaire, de proposer un compromis constitutionnel pour répondre à certaines aspirations traditionnelles exprimées par les divers gouvernements québécois — droit de veto, société distincte, etc. M. Chrétien a clairement fait savoir qu'il n'en était pas question.

« La société distincte ? On est distinct, pas besoin de l'écrire dans la constitution », a-t-il répliqué.

S'il était encore raisonnable d'espérer un renouvellement de la constitution canadienne, en 1980, voter NON en 1995 en espérant faire progresser l'autonomie du Québec tient de l'aveuglement, estime M. Parizeau. « En 1980, les Québécois ont été trompés ; en 1995, ils se piégeraient eux-mêmes. Quel serait le jugement de l'histoire ? »

Tout au long de son exposé, le premier ministre s'est efforcé d'isoler le chef libéral Daniel Johnson de la lignée des personnalités politiques qui se sont battues pour le Québec, fédéralistes comme souverainistes. Se présentant lui-même comme un héritier du Parti libéral, tout comme le jeune chef de l'Action démocratique Mario Dumont, M. Parizeau suggère que la vision que Daniel Johnson a du Canada, donc du Québec, est la même que celle de M.M. Chrétien, Roy Romanow et Clyde Wells.

« Je compatissais aujourd'hui avec les parlementaires du camp du NON, qui sont forcés dans les circonstances à se plier à la volonté de M. Jean Chrétien dans la définition de leurs discours et de leurs stratégies. La semaine qui a suivi le congrès des jeunes libéraux le mois dernier a malheureusement bien montré qu'il était le lieutenant de qui dans les forces du NON. Je compatissais avec les militants fédéralistes du Québec, forcés par les événements et par leurs leaders à donner un chèque en blanc à M. Chrétien pour ce qui se passerait si le NON l'emportait », déplore-t-il.

Pour le chef péquiste, la véritable rupture dans l'histoire du Québec, ce serait « cautionner la vision unitaire de Jean Chrétien ». « Le programme de l'après-non, soutient-il, il a été défini vendredi matin par Clyde Wells : « La seule offre sur la table, c'est que le Québec demeure une province contre les autres. » Bref, le NON est le camp de la chicane, inutile et continuelle », insiste-t-il.

De son côté, le député de Marguerite-Bourgeoys, Liza Frulla, qui donnait la réplique pour le Parti libéral, a lancé une mise en garde contre l'interprétation de l'histoire « pour se donner des arguments ».

Soutenant que l'option du camp du NON véhicule « des valeurs positives et justes », Mme Frulla rappelle qu'aux deux peuples fondateurs se sont greffés des milliers de gens issus des communautés culturelles qui, « comme moi, sont Canadiens et passionnément Québécois, et qui représentent ce que nos ancêtres nous ont légué en choisissant le Canada comme terre d'accueil et d'ouverture ».

La députée souligne que le projet de loi sur l'avenir du Québec ne donne aucune garantie que réussissent les négociations avec le reste du Canada quant à l'offre de partenariat.

Elle présente ainsi la différence des deux options qui s'opposent, le OUI et le NON : « Pour ceux d'en face, le rêve précède l'avenir ; pour nous, c'est de faire évoluer l'avenir pour améliorer l'être. »

Chrétien joue la carte internationale

CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse
OTTAWA

D'ici au référendum du 30 octobre, les Québécois verront plus souvent le premier ministre Jean Chrétien en compagnie de chefs d'État étrangers qu'aux côtés de ses alliés du camp du NON.

C'est que le gouvernement fédéral fait le pari que la personnalité internationale du Canada constitue un de ses principaux atouts auprès des Québécois.

Il a entrepris de jouer beaucoup cette carte pendant la partie référendaire qui s'amorce. Déjà, parallèlement au calendrier souverainiste, le premier ministre Jean Chrétien participe presque systématiquement ces jours-ci à des événements à saveur plus internationale que référendaire.

La semaine dernière, pendant que le camp du OUI procédait à Québec au dévoilement en grande pompe de la déclaration de souveraineté commandée par le gouvernement Parizeau, Jean Chrétien était à quelques kilomètres de l'événement, à l'aéroport Jean-Lesage, pour accueillir un contingent de Casques bleus en provenance d'ex-Yougoslavie. Hier, un forum paragonévien sur les affaires internationales à Toronto a servi de décor à sa première apparition depuis le dépôt de la question référendaire par le gouvernement Parizeau et à ses commentaires sur la question.

Aux yeux de certains, c'est là qu'il faut voir la vraie publicité subliminale d'Ottawa plutôt que dans les multiples vignettes télévisées d'intérêt public produites par le gouvernement du Canada.

Selon Claude Gauthier, de la maison CROP, ce genre de stratégie touche en effet une corde sensible des Québécois. Elle joue sur leur sentiment d'appartenance au Canada.

« Les Québécois font une distinction entre le Canada et le système fédéral, explique-t-il. Ils ont tendance, même parmi les souverainistes, à embellir l'image du Canada. »

Dans cet esprit, l'idée de cadrer le premier ministre dans des activités qui accentuent la personnalité internationale du Canada constitue, à son avis, une stratégie prometteuse pour le camp fédéraliste.

« Cela encourage les gens à se sentir fiers d'appartenir au Canada », affirme le sondeur. Le fait que le premier ministre, tout comme le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, soient du Québec ajoute encore au message fédéral.

Ce faisant, Ottawa risque peu de se faire accuser d'empêcher sur les compétences du Québec. La direction des affaires internationales arrive en queue de liste des activités actuellement assurées par Ottawa et que les Québécois voudraient voir rapatriées par Québec.

Mise à l'épreuve au fil de tournées asiatiques et sud-américaines depuis un an, cette approche a finalement l'avantage de placer Jean Chrétien au-dessus de la mêlée parlementaire tout en lui assurant une niche prestigieuse dans la couverture médiatique.



Jean Chrétien

PHOTO PC

Des coups de toge dans l'eau

La Constitution du Canada ne prévoit pas le départ d'une province. Si on ne l'amende pas pour reconnaître le droit à la sécession, la souveraineté du Québec devient inconstitutionnelle et illégale.



Cette conclusion, à laquelle en est arrivé le juge Robert Lesage, de la Cour supérieure, en étudiant la demande d'injonction de l'avocat Guy Bertrand, n'a rien de nouveau. Tous les juristes, même ceux qui sont proches du courant souverainiste, sont arrivés à la même conclusion.

Mais, avant les éclats médiatiques de Me Guy Bertrand, l'illégalité de la souveraineté n'avait jamais fait les manchettes. Cette question était restée, jusqu'ici, une affaire de spécialistes pour la bonne raison qu'il existe un très fort consensus voulant que ce soit là un faux débat. Les forces fédéralistes s'entendent en effet avec les souverainistes pour reconnaître la valeur démocratique de l'exercice référendaire et souhaiter que l'avenir du Québec repose sur le choix du peuple plutôt que sur des considérations techniques.

Mais, hélas !, cette trêve a été rompue par Me Bertrand, qui a décrit la démarche péquiste comme « un véritable coup d'État parlementaire et constitutionnel, une fraude à la Constitution canadienne et un détournement de pouvoirs qui auront pour conséquence de violer et de nier les droits et libertés du demandeur et ceux de tous les contribuables québécois ».

Le juge Lesage n'a pas accordé l'injonction que Me Bertrand réclamait, mais a rendu un jugement déclaratoire qui donne raison à l'avocat sur plusieurs points. Selon ce jugement, le projet de loi numéro 1, la Loi sur l'avenir du Québec, qui per-

met à l'Assemblée nationale du Québec de proclamer la souveraineté sans recourir aux amendements constitutionnels, constitue une menace grave aux droits et libertés.

Pourquoi ? Parce que le PQ promet un régime anti-démocratique ? Non. Parce que si le Québec devenait souverain sans respecter la Constitution, il y aurait une rupture de l'ordre juridique où la Constitution cesserait de s'appliquer, tout comme la Charte des droits qui en fait partie. Il y aurait donc un vide où, pendant un certain temps, les Québécois ne seraient pas protégés par la Charte et où leurs droits seraient donc menacés.

C'est le prototype du raisonnement technique et légaliste, qui, entre autres, ne tient pas compte du fait qu'un Québec indépendant resterait un État de droit, avec une charte qui protégerait les droits comme celle du Canada.

La principale contribution de ce jugement est d'illustrer les limites du droit et de rappeler que l'approche constitutionnelle à la fâcheuse tendance à nous mener nulle part. Ce sont des coups de toge dans l'eau.

Il suffit de prendre le problème à l'envers pour voir où mènerait une approche respectueuse de la constitution. Après la victoire d'un OUI, le Québec devrait demander au reste du Canada d'accepter un amendement à la Constitution pour permettre sa sécession. Il faudrait pour cela l'assentiment de toutes les législatures provinciales, du Parlement canadien et du Sénat ! Cette démarche, qui nous rappelle tous des souvenirs, risquerait de nous mener au chaos.

L'existence de cette évidente impasse a mené le gouvernement Parizeau à opter pour une démarche où le processus ne serait pas soumis au bon vouloir constitutionnel canadien, en proposant en fait dans leur projet de loi une déclaration unilatérale d'indépendance. Ce choix est compréhensible, mais il

comporte aussi de nombreux écueils, dont le jugement ne parle pas, mais qui sont beaucoup plus pertinents pour le débat référendaire.

Les souverainistes, et leurs juristes, comptent contourner la contrainte du droit constitutionnel en se réclamant de ce que dit le droit international sur la reconnaissance d'un nouvel État. Ces mécanismes de reconnaissance, comme le note dans la page d'à côté le professeur Jean-Pierre Derriennic, ne sont cependant ni simples ni automatiques. Une autre voie de contournement consiste à miser sur le fait que le Canada, face à l'expression de la volonté des Québécois, accepterait le principe de l'autodétermination et en conséquence éliminerait les obstacles techniques qui la rendraient impossible.

Ces deux avenues, qui permettraient à un Québec après une victoire du OUI d'éviter les impasses de la Constitution canadienne, quittent toutes deux le terrain du légalisme. La capacité du Québec d'obtenir une reconnaissance ne reposerait pas sur le droit canadien, mais sur les rapports de force politiques et sur la légitimité de la victoire référendaire.

Dans cet environnement, l'ampleur de la victoire des forces du OUI revêtirait une importance capitale. Une victoire à 50 pour cent des voix plus une, à laquelle s'accrochent les souverainistes, qui reviennent à cet égard au légalisme strict, rendrait le succès de leur démarche hautement hypothétique.

L'accession à la souveraineté pose des problèmes réels, mais il n'est pas évident que ce sont ceux auxquels l'avocat Bertrand et le juge Lesage ont accordé leur attention. Le faux débat déclenché par Me Bertrand nous rappelle surtout que si la politique est l'art du possible, le droit constitutionnel, surtout au Canada, reste l'art de rendre les choses impossibles.

Alain DUBUC

Cul-de-sac

Les constructeurs québécois de routes sont dans un cul-de-sac. Il ne leur reste pas beaucoup de chemin à parcourir ici et ils ne disposent pas du carburant financier nécessaire pour explorer les avenues que seraient les marchés internationaux. C'est le déprimant constat qui ressort du XXe congrès mondial de la route, tenu à Montréal la semaine dernière.

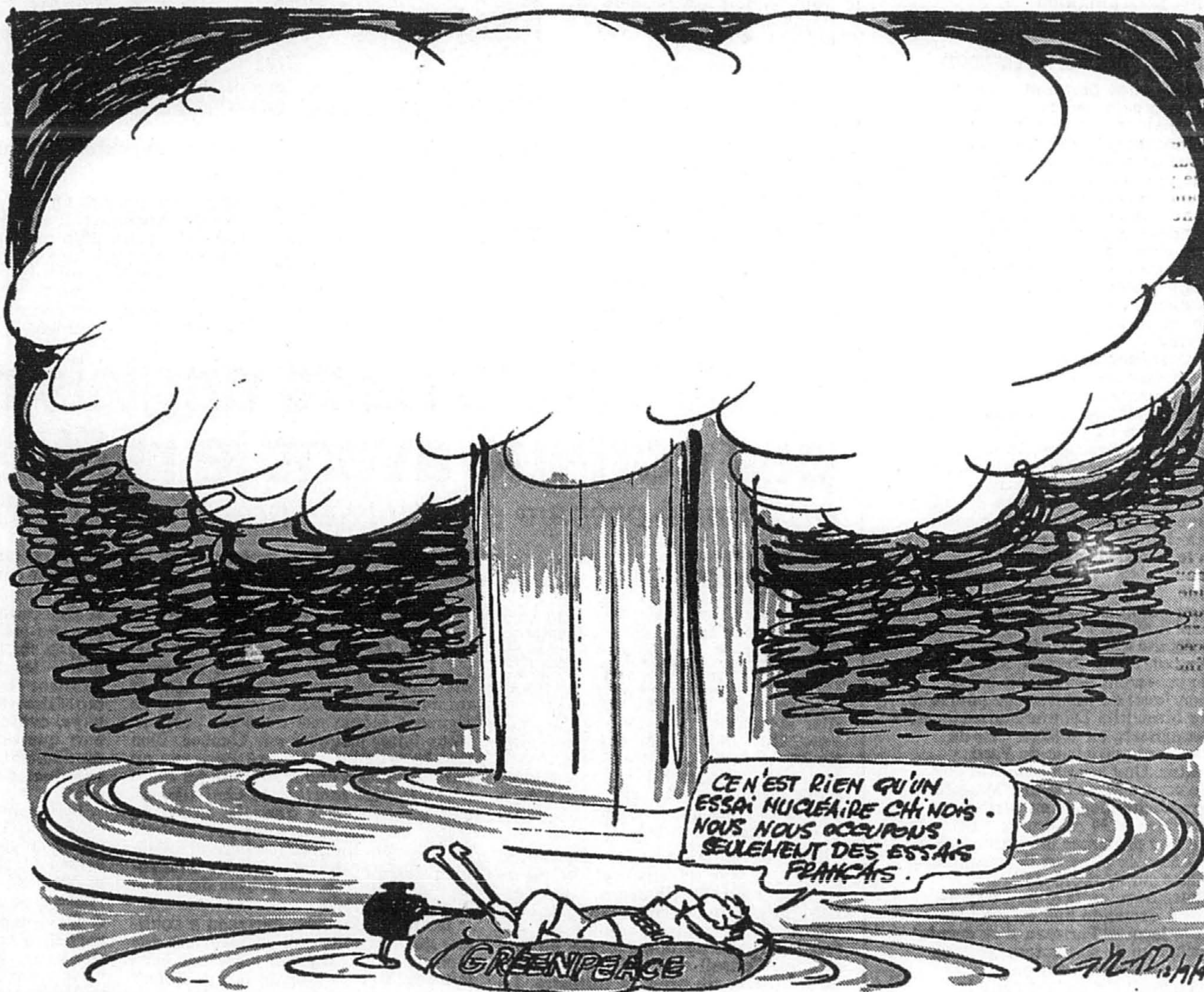


De prime abord, on ne peut s'empêcher de sourire devant ce qui ressemble à beaucoup de prétention quand on regarde le pitoyable état des routes au Québec. Tout lorsqu'il suffit de franchir la frontière pour observer que, dans les États limitrophes, avec des conditions climatiques semblables aux nôtres, les Américains circulent sur un réseau dont la qualité fait pâlir d'envie les automobilistes québécois. En particulier au terme d'un été misérable au cours duquel le moindre déplacement prenait des allures de course à obstacles entre les chantiers de réparations sur la plupart des grands axes. Comment, dans ce cas, prétendre exporter son « know how », alors qu'on n'est même pas capable de construire des routes qui ne requièrent pas qu'on les refasse sans cesse ?

Ce jugement sommaire, mais bien compréhensible de la part de voyageurs excédés, appelle cependant des nuances. Il n'y a pas de recette magique expliquant le bon état des routes aux États-Unis. Ni, sans doute, de compétence exceptionnelle chez les ingénieurs et les constructeurs américains. La différence se situe, de toute évidence et depuis longtemps, dans la préoccupation des autorités d'investir, dès le départ, les fonds nécessaires pour construire des routes de première qualité. Et, par la suite, d'en prévenir la détérioration par un programme d'entretien adéquat qui évite de devoir se lancer dans des réparations majeures à tous les cinq ou dix ans, comme on le fait ici.

Ce n'est pas d'hier que les contrats de voirie font partie de notre folklore politique. Pendant longtemps, l'unique critère important n'était pas la qualité des travaux mais le nombre de bénéficiaires à choyer pour gagner des votes et des dons aux caisses électorales. On voit les résultats de cette pratique qui n'a pas mené seulement les constructeurs dans un cul-de-sac. Mais aussi tous les automobilistes québécois. Et tout indique qu'on n'est pas prêt d'en sortir.

Pierre GRAVEL



DROTS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Autocar Connaisseur : des faits inexacts

Permettez-moi de recourir à vos colonnes pour répondre à la lettre de Madame France Nadeau que vous avez publiée dans votre édition du 16 août et qui m'attaquait personnellement, ainsi que Autocar Connaisseur Inc., l'entreprise que je dirige.

Les faits allégués dans cette lettre sont inexacts. Il est important que la vérité soit rétablie.

Le 17 juillet 1995, Madame France Nadeau s'est présentée au siège social de notre entreprise et a garé sa voiture devant la porte du garage, rendant difficile et dangereux le mouvement des autocars, mouvement particulièrement important à cette heure de pointe.

Madame Nadeau s'est enquis de la réception de la procédure de réclamation de bagages. Elle alléguait avoir oublié un bagage qu'elle avait placé dans le porte-bagages intérieur d'un autocar ayant effectué, la veille, le trajet Mirabel-Montréal. Elle avait omis de prendre son bagage à l'arrêt du centre-ville, rue de la Gauchetière, avant que l'autocar poursuive son trajet avec le tiers de ses passagers vers sa destination finale.

La préposée lui a demandé poliment de s'asseoir et d'attendre un court moment puisque les réceptionnistes, qui traitent ces problèmes, étaient déjà au téléphone. Elle a néanmoins commencé à s'occuper de son cas.

Madame Nadeau, impatiente et nerveuse, voulait être servie immédiatement. Refusant d'attendre qu'une réceptionniste se libère, elle s'est précipitée dans le sillage de la préposée dans la zone de contrôles des opérations, zone interdite au public. Priée par le répartiteur de quitter les lieux et de retourner à la réception, elle s'est

agitée et s'est mise à gesticuler et à crier, devant témoins. Le répartiteur, qui avait parlé à Madame Nadeau au téléphone le même jour, lui a confirmé qu'après enquête, on ne trouvait aucune trace de son bagage.

Arrivant sur les lieux, j'ai aimablement demandé à Madame Nadeau de quitter la zone des opérations et de venir me joindre dans mon bureau afin que la discussion puisse être reprise dans le calme et la sérénité. Madame Nadeau a refusé mes propositions, s'est mise à m'invectiver, ainsi que le répartiteur, et a décrier notre entreprise. Elle s'est assise dans le siège du répartiteur, s'est appropriée son appareil téléphonique pour, disait-elle, appeler la police. Elle a refusé de quitter le siège et de laisser l'appareil, malgré ma suggestion d'utiliser un autre appareil téléphonique afin de permettre au répartiteur de poursuivre ses opérations. Madame Nadeau a refusé et à multiplié les insultes à mon égard. Afin de maintenir l'opération de l'entreprise, j'ai proposé de recourir à la police et j'ai repris l'appareil téléphonique, essentiel au travail du répartiteur. Madame Nadeau s'est levée, a quitté la salle sans déposer de réclamation pour son bagage, en menaçant de porter l'affaire devant les médias, pour me nuire ainsi qu'à mon entreprise.

Le comportement de Madame Nadeau, ce 17 juillet et par la suite, est inexplicable et inacceptable. Elle a perturbé, pendant près d'une heure, les opérations de l'importante entreprise de service public que constitue Autocar Connaisseur, provoquant des retards d'autocars et rendant les opérations de répartition et le trafic dans et à proximité du garage difficiles et dangereux.

Depuis, Madame Nadeau utilise et abuse même de son statut de journaliste pour mener une campagne de dénigrement

contre ma personne et l'entreprise que je dirige. Les faits qu'elle allègue sont sans fondement. Ni le répartiteur, ni moi-même ni aucun autre employé n'a menacé ou insulté Madame Nadeau ou fait preuve d'impolitesse ou de grossièreté à son endroit. L'incident s'est produit devant plusieurs témoins qui le confirment.

L'attitude de Madame Nadeau est surprenante et contradictoire. Elle allègue avoir perdu un bagage ayant un contenu important. À ce jour, elle ne nous a pas fourni de description du bagage ou de son contenu. Aucune réclamation ne semble avoir été faite auprès d'un assureur ou de la police, et ce, plusieurs semaines après l'événement. Nous n'avons aucune preuve ni de la présence du bagage dans un de nos autocars (il n'a jamais été sous notre garde), ni de ce qu'il contenait. Madame Nadeau, seule responsable de sa perte, n'a pris, à notre connaissance, aucun moyen pour le retrouver ou être indemnisée.

Tout en reconnaissant la qualité et la ponctualité du service que nous offrons entre Montréal et ses aéroports, Madame Nadeau s'emploie avec acharnement et sans raison à nous discréditer et à semer un doute dans l'esprit du public et des autorités aéroportuaires.

Depuis 1992-1993, Autocar Connaisseur Inc. exploite sa liaison avec les aéroports de Dorval et Mirabel. Nous recevons de multiples témoignages de satisfaction des usagers, des compagnies aériennes et des dirigeants des aéroports de Montréal. Nous recevons très peu de plaintes. Celles-ci sont néanmoins toujours traitées avec le maximum d'attention pour satisfaire notre clientèle.

On comprend mal le comportement et les mobiles de Madame Nadeau. Plutôt que de s'en prendre à elle-

même pour l'oubli de son bagage et d'utiliser les recours à sa disposition, elle mène une opération médiatique sans commune mesure avec l'événement lui-même, où les faussetés et les contradictions côtoient les attaques personnelles et les insinuations. Est-ce le fruit d'une obstination aveugle ou d'un besoin de publicité ?

Lorenzo CALCE
président,
Autocar Connaisseur Inc.

Coalition arc-en-ciel ou entièrement bleue ?

Malgré les déclarations oniriques de Bernard Landry concernant l'entente du 12 juin 1995 entre messieurs Parizeau, Bouchard et Dumont (le plus jeune des vieux politiciens) et que l'on qualifie de coalition arc-en-ciel, je doute fort qu'on puisse parler de ce phénomène.

Je pense plutôt que cette entente ressemble à une coalition bleue ; du bleu foncé au bleu poudre, puisqu'il manque plusieurs couleurs (6) à l'arc-en-ciel. En effet, parlons-en de cette « union sacrée ».

D'abord, le PQ en tête, suivi de sa succursale fédérale, le BQ, complétée par un chef de parti familiale avec des assises et des idées plutôt floues, forment une drôle de Sainte Trinité. Combien le BQ et l'ADQ apportent-ils d'adhérents supplémentaires au profit du PQ puisque l'on retrouve les mêmes gens au sein des trois formations en présence ? De plus, on accorde à l'ADQ une importance nettement exagérée par rapport à son poids politique réel.

Que l'on se rappelle le sabotage de l'Union nationale par son chef d'alors, monsieur Rodrigue Biron. Combien de membres de la défunte Union nationa-

l'ont suivi ? Pratiquement aucun. Monsieur Dumont devrait y réfléchir. On verra encore dans la présente campagne les mêmes personnes nous servir les mêmes lubies, sans donner les vrais arguments qui convaincraient la population d'accepter l'illusion séparatiste.

Une constante demeure, inélectable, depuis 15 ans : NON, 60 % ; Oui, 40 %

Adrien DROLET
Charlesbourg

Les Québécois : un peuple ?

Québécois, la « prochaine fois » s'en vient. Ne la ratez pas, cette prochaine fois, dont parlait René Lévesque, un soir de mai 1980.

On essaiera de vous diviser, en vous lançant à la figure le mot « séparatisme », alors qu'il s'agit bien du contraire : ce qu'on veut, c'est un partenariat d'égal à égal. Certains libéraux fédéraux font semblant de ne rien comprendre à cela. Mon cousin non plus, qui veut s'ouvrir un compte en Ontario, et qui passe ses hivers en Floride. Mais les autres, vous tous qui avez encore un minimum de dignité, et de fierté, n'oubliez pas que la vraie question, le jour du scrutin, ce sera la suivante : les Québécois forment-ils un peuple ? La réponse pour moi est : OUI. Et si nous en sommes devenus un, c'est bien malgré le gouvernement fédéral.

Vous n'en êtes pas convaincus ? Fermez la télé, arrêtez même de lire les journaux s'il le faut et plongez tout de suite dans notre histoire. Je vous conseille : 1837, 1840, 1867 et surtout les trente-cinq dernières années.

Georges AUBIN
L'Assomption

LYSIANE GAGNON



Réflexions sur la « question » (1)

La question référendaire est-elle claire? Est-elle ambiguë? C'est la question... sur la question, celle que tout le monde se pose ces jours-ci.

Les partisans fédéralistes la trouvent perverse, les partisans souverainistes la trouvent lumineuse; les deux camps exagèrent, mais tout cela est de bonne guerre.

Pour ma part, je dirais que la question, peut-être pas limpide aujourd'hui, le deviendra rapidement de par la simple dynamique de la campagne référendaire, et qu'au bout du compte, les électeurs voteront sur le fond de la question, c'est-à-dire pour ou contre l'indépendance du Québec.

Ce qui ne veut pas dire que les auteurs de la question n'ont pas essayé de brouiller les choses.

L'irruption d'un projet de partenariat qui n'est qu'une proposition à sens unique et totalement hypothétique, constitue une tactique de diversion caractérisée: c'est faire croire aux gens que la souveraineté se fera sans heurt ni rupture. C'est le sirop dans lequel on a enrobé la pilule, l'emballage-cadeau destiné à jeter de la poudre aux yeux.

C'est si vrai que même les leaders souverainistes n'ont jamais parlé d'autre chose, à propos de l'inclusion du projet de partenariat dans le libellé de la question, que de «virage» et de «stratégie». Ce changement de dernière minute ne venait pas d'un changement d'objectif, en effet, mais de la nécessité stratégique de convaincre les électeurs récalcitrants que souveraineté et union canadienne iront de pair ou se suivront de peu.

Pour ce faire, on a réduit au maximum la référence à la souveraineté — un seul mot dans un texte de 43 mots — et allongé au maximum le volet concernant le projet de partenariat (ce second volet compte 12 mots), en plus de faire référence à un projet de loi tactiquement rebaptisé «projet de loi sur l'avenir du Québec», histoire de ne pas ramener une seconde fois à l'esprit de l'électeur le concept de souveraineté. (La première version du projet de loi portait nommément sur la «souveraineté».)

Même si ce genre de détail n'aura guère d'importance au bout du compte et ne valait pas la guérilla que les libéraux ont entreprise là-dessus, on a raison de signaler l'absence du mot «pays», ne serait-ce que parce que ce serait une formulation plus logique, plus française, et que cela équilibrerait mieux la phrase. (Lisez le texte à haute voix, vous verrez.)

L'intention gouvernementale est transparente. Il s'agit de passer en douce sur le concept de souveraineté pour mettre l'accent sur la belle union pan-canadienne qui continuerait d'être maintenue. On joue également sur l'attrait du changement en accolant à cet hypothétique partenariat un adjectif positif — «nouveau».

L'inclusion du mot «après» a aussi une utilité tactique: une lecture rapide pourrait laisser croire que la souveraineté ne sera pas proclamée avant la conclusion du nouveau partenariat... donc, qu'il n'y aura pas de divorce avant qu'une nouvelle forme d'union n'ait été conclue.

C'est une équivoque que le premier ministre Parizeau, avec une honnête franchise, a commencé à dissiper le jour-même du dépôt de la question, mais le fait est qu'un électeur pourrait s'y laisser prendre, s'il n'avait que quelques minutes de réflexion avant de mettre son «x» sur un bulletin de vote.

La référence insistante (presque 20 mots) à un «projet de loi» et à «l'entente du 12 juin» pourrait également laisser croire à un lecteur mal renseigné que ce partenariat a déjà fait l'objet d'une loi (donc qu'il est réalité), de même que d'une entente dûment signée avec le reste du Canada.

Dernière astuce — classique, celle-là —, l'utilisation du mot «souverain», qui est, comme le montrent tous les sondages depuis 25 ans, la désignation la plus équivoque et la plus rassurante.

Le concept d'«indépendance» aurait certainement été plus clair, mais il y a belle lurette que les indépendantistes ne l'utilisent plus. Le mot «sécession» aurait été techniquement correct, mais on ne va quand même pas reprocher au gouvernement de ne pas être masochiste.

Il reste troublant, cependant, d'entendre Lucien Bouchard dire à Washington que son but est la «séparation» du Québec (histoire d'être «bien clair» et de se faire «bien comprendre», disait-il ensuite aux reporters)... et de le voir, sitôt rentré au pays, remiser le mot tabou au placard, comme si seuls les Québécois n'avaient pas droit à la clarté.

Vers la même époque, M. Parizeau lui aussi utilisait le mot «séparation» devant un auditoire de gens d'affaires étrangers réunis à Montréal... mais lui non plus ne parle jamais de «séparation» devant ses électeurs du Québec.

De telles astuces font que cette question est du genre à pouvoir faire monter le OUI de quelques points dans un sondage — autrement dit, quand les gens sont interrogés à brûle-pourpoint.

Mais après 35 heures de débat en Chambre et une campagne référendaire d'un mois, les électeurs verront bien qu'ils doivent voter sur la souveraineté, et la perspective de la rupture se précisera.

C'est ce qui s'est produit il y a 15 ans, alors que les architectes du référendum de 1980, René Lévesque et Claude Morin, avaient essayé d'enrober l'idée d'indépendance du projet rassurant (et encore là, non garanti) d'une association économique.

La question de 1980 était beaucoup plus tortueuse et alambiquée. On affirmait que la souveraineté se ferait «en même temps» que l'association. Plus encore, on me demandait qu'un mandat pour négocier, en promettant que rien ne changerait avant un second référendum!

Mais l'écran de fumée s'est vite dissipé, et les électeurs, pas si bêtes, ont fini par voter sur le fond, encore qu'il soit bien possible qu'une partie de l'électorat ait pris la question au pied de la lettre et voté oui à la demande d'un «mandat» qui, en fait, ne menait qu'à l'exploration des possibilités d'une sorte de fédéralisme renouvelé.

Jacques Parizeau — et c'est tout à son crédit — n'a jamais voulu utiliser de tels stratagèmes. Sa question à lui aurait été plus directe et n'aurait porté que sur la souveraineté. C'est le pletinement de l'option dans les sondages — et les pressions des Bouchard et des Dumont — qui a mené à l'inclusion de la notion de partenariat et, partant, à l'obscurcissement du libellé. Mais ce clair-obscur sera vite dissipé.

OPINIONS

Le droit international admet la sécession, mais il ne la facilite pas

JEAN-PIERRE DERRIENNIC

L'auteur est professeur de science politique à l'Université Laval et auteur de Nationalisme et Démocratie, aux Éditions du Boréal, 1995.

Dans un texte publié pendant la semaine du 14 août, mon collègue Jean-Maurice Arbour et cinq autres juristes se prononcent sur la légalité du processus d'accession du Québec à la souveraineté. Leur avis a deux conclusions principales. La première est que le droit international traite l'émergence d'un nouvel État comme «une question de fait», une «situation que la reconnaissance par d'importants États de la communauté internationale viendrait confirmer». La deuxième est que l'existence au Québec d'un parti indépendantiste légal et le comportement des différents acteurs canadiens, lors du référendum de 1980, ont eu pour résultat «la cristallisation d'une convention constitutionnelle reconnaissant le droit à l'autodétermination du peuple québécois». Je discuterai de ces deux opinions, en commençant par la seconde.

Il est vrai que certaines des règles de notre constitution n'appartiennent pas au droit écrit, énoncé à un moment précis par une autorité compétente, mais sont des conventions, qui se sont formées progressivement par un consensus autour d'une pratique. Que la pratique politique canadienne depuis 25 ans puisse avoir pour conséquence la reconnaissance d'un droit de sécession pour le Québec, cela ne me semble pas une opinion absurde. Mais il reste une difficulté majeure.

Le conflit qui risque de nous opposer ne porte pas sur la question de savoir si, en principe, le Québec pourrait être un État indépendant, mais sur le caractère acceptable ou non de la procédure qu'on veut utiliser en 1995 pour aboutir à ce résultat. Et, sur ce point, la convention chère au professeur Arbour n'est guère utile et risque même de se retourner contre son argumentation. Le Parti québécois a pratiqué successivement trois procédures différentes d'accession à l'indépendance. Celle qui a été essayée, en 1973, était de décider l'indépendance par une élection parlementaire. Celle qui a été essayée, en 1980, était d'en décider par consentement mutuel avec le reste du Canada, après une négociation amorcée par un référendum et conclue par un second référendum.

La procédure de 1995 reste floue au moment où j'écris, mais il semble qu'il s'agira d'une déclaration unilatérale d'indépendance, autorisée par un référendum et mise en oeuvre après un délai encore indéterminé, qui serait consacré à des négociations aux modalités et aux enjeux encore obscurs.

En changeant les règles du jeu avant chaque partie, les dirigeants nationalistes ont rendu impossible l'émergence d'un consensus sur

les règles. Le professeur Arbour et ses amis pensent-ils que tous ceux qui n'ont pas protesté contre la tenue du référendum de 1980 ont par conséquent l'obligation d'accepter n'importe quelle méthode de sécession plus ou moins improvisée? Ce serait une utilisation étrange de la notion de convention constitutionnelle. J'opinerai plutôt que, si c'est le précédent de 1980 qui fonde la légitimité de la démarche de 1995, celle-ci devrait respecter les mêmes principes: la séparation par consentement mutuel était la façon d'agir la plus correcte envers nos concitoyens canadiens; le double référendum était la meilleure façon de protéger les droits et les intérêts des Québécois eux-mêmes. Si l'existence de la convention défendue par mon collègue est un jour confirmée par un juge, j'en prendrai argument contre la légitimité de la présente démarche de sécession.

Encadrement juridique

Mais le point le plus important du texte du professeur Arbour et de ses amis est de nous garantir que le droit international permet d'encadrer juridiquement l'accession du Québec à l'indépendance. J'ai quelques précisions à y ajouter. Une fois de plus, des indépendantistes évoquent le rapport de 1992 sur l'intégrité territoriale du Québec rédigé par cinq experts internationaux (Frank, Higgins, Pellet, Shaw et Tomuschat), sans tenir compte de ce que ceux-ci ont écrit. Je rappelle quelles sont leurs conclusions. Le droit à l'autodétermination appartient à tous les peuples, mais n'entraîne un droit de sécession que pour ceux qui sont dans une situation coloniale,

ment du Canada. Les groupes minoritaires dans un Québec indépendant n'auraient pas le droit de s'en séparer, mais ils pourraient le faire, eux aussi, soit par la force soit par consentement.

Aucune autorité intellectuelle n'est incontestable. Le professeur Arbour et ses amis ont le droit d'être en désaccord avec les cinq experts internationaux. Mais ils devraient nous expliquer en quoi et pour quelles raisons, plutôt que de tenter de capter une part de leur autorité en les citant sur un point de détail, alors qu'ils les contredisent sur l'essentiel. Si par malheur nous vivons un jour un conflit grave ayant pour enjeu le démembrement du Canada ou celui du Québec, il est très probable que les gouvernements et les opinions publiques des pays occidentaux adopteront face à ce conflit une attitude qui sera très proche de l'opinion des cinq experts qui ont été consultés en 1992, et très éloignée de celle du professeur Arbour et de ses amis.

Question de fait

Pour le droit international, l'émergence d'un nouvel État est une question de fait. Bien sûr. Donc ce n'est pas «un processus régi par ce droit». Le droit international ne recommande ni ne codifie aucun processus d'accession à l'indépendance; il se contente d'en tirer les conséquences. Le droit dit seulement: «La sécession n'est pas un droit; si vous voulez créer un nouvel État, débrouillez-vous; battez-vous ou arrangez-vous à l'amiable; quand les batailles et les discussions seront terminées, je viendrai en constater le résultat.»

Ce n'est pas parce que la procédure était mauvaise que le projet de 1980 a échoué, mais parce que la majorité des Québécois n'en a pas voulu

ce qui n'est pas le cas des Québécois. Le droit international ne donne donc pas au Québec le droit de devenir indépendant, mais il n'interdit pas non plus qu'il le devienne. Pour les mêmes raisons, si le Québec est un jour indépendant, le droit international ne donnera à aucun groupe le droit de s'en séparer, mais n'interdira à personne de le faire.

J'ajoute quelques explications. Dans leur texte, le professeur Arbour et ses amis ne tiennent pas compte de la distinction entre «autodétermination» et «sécession». Le droit à l'autodétermination, c'est le droit d'être les citoyens libres d'un pays libre. Les peuples colonisés étaient des sujets qui n'avaient pas les mêmes droits que les citoyens des métropoles. C'est pourquoi leur autodétermination impliquait, soit la création d'un nouvel État, soit l'accession à la pleine citoyenneté par l'intégration à la métropole. Les Québécois sont citoyens canadiens et leur autodétermination est, de ce fait, réalisée. Ils n'ont donc pas de droit de sécession. Le Québec pourrait devenir un État indépendant, non pas en exerçant un droit qui n'existe pas, mais soit par la force soit avec le consente-

L'action diplomatique d'États importants pourrait-elle faciliter la sécession? L'expérience internationale des dernières années suggère fortement une réponse négative. Je rappelle rapidement deux exemples.

La sécession des États baltes, Estonie, Lettonie et Lituanie, pouvait s'appuyer sur un dossier juridique très solide, puisque leur rattachement de force à l'URSS, en 1939, n'avait jamais été reconnu par certains gouvernements, dont celui des États-Unis. Ils proclamèrent leur indépendance au début de 1990. Ils tiennent au début de 1991 des référendums qui donnent des résultats écrasants (de 70% à 90%) en faveur de l'indépendance. Ils n'obtiennent leur reconnaissance internationale qu'en septembre 1991, après que l'État soviétique ait été complètement paralysé par la tentative de putsch qui a eu lieu au mois d'août, et alors que la Russie, la république la plus puissante de la fédération, a déclaré accepter l'indépendance des autres républiques.

La Slovaquie et la Croatie déclarent leur indépendance, en juin 1991, après des référendums tenus en décembre 90 et en mai 91 qui ont donné des résultats de plus de

ressante à poser à Paris aurait été: «Reconnaissez-vous notre indépendance même si le Canada s'y oppose?» Si quelqu'un a posé cette question, on lui a sans doute répondu: «Cher ami, ne posez pas de question embarrassante. Nous serions obligés de vous faire une réponse désagréable.»

Il n'y a donc presque rien à attendre du droit international pour notre problème. La sécession n'est pas un droit; elle se réalise par la force ou par consentement mutuel. Presque personne, parmi nous, n'est prêt à utiliser la force. Donc, si la sécession a lieu, ce sera avec le consentement des Québécois fédéralistes et des autres Canadiens. Ce consentement, aucune règle juridique ne les oblige à le donner. S'ils le refusent, ni le droit international ni aucune reconnaissance diplomatique ne pourra être utilisé pour tenter de surmonter leur refus.

Un des mérites de René Lévesque a été d'adopter une procédure qui reconnaissait ce fait et l'acceptait comme juste. Ce n'est pas parce que la procédure était mauvaise que le projet de 1980 a échoué, mais parce que la majorité des Québécois n'en a pas voulu. On a commis une grave erreur en changeant ensuite de procédure.

Jean-Luc Pepin : un homme nommé courage

SOLANGE CHAPUT-ROLLAND

Aujourd'hui à la retraite, l'auteur a été, notamment, sénatrice et elle a siégé comme commissaire à la Commission Pepin-Robarts.

Je viens d'apprendre le décès de l'honorable Jean-Luc Pepin, ancien ministre sous Pierre Trudeau et ancien coprésident de la Commission qui portait son nom, à la fin des années 70.

Je ressens un choc profond au rappel de cet homme qui avait le cœur à l'ouvrage et l'ouvrage à cœur. Il a mené avec John Robarts une lutte quotidienne, pendant deux ans et plus, pour tenir ensemble huit commissaires et une centaine de chercheurs, d'historiens, d'analystes et de politologues de toutes les régions du pays.

Il était tenace, savait où il voulait nous conduire et il fut l'instrument de recommandations dont nous avons tous raison d'être fiers. En son honneur, quelqu'un s'aviserait peut-être de les relire. Le rapport Pepin-Robarts est toujours d'attaque, de compréhension et de générosité envers tous et toutes au Canada.

Le départ de Jean-Luc Pepin est d'une grande tristesse. Je prie les membres de sa famille d'accepter que la mienne épaula la leur. Jean-Luc Pepin, ce fut un honneur de servir avec vous.



Photographie de Mme Solange Chaput-Rolland et de M. Jean-Luc Pepin, en 1977, au début des travaux de la Commission Pepin-Robarts.

Arts Spectacles



PHOTO LUC-SIMON PERREAULT, La Presse

Roger Sylvain, directeur d'Hebdo-Vedettes: « Qui va parler de Mimi D'Estée, de Mia Ridez, de la Poune...? »

Hebdo-Vedettes ferme ses portes

« Ce qui meurt avec Hebdo, c'est une autre façon de faire les journaux de vedettes »

SUZANNE COLPRON

Après 12 ans et quelque 600 numéros sur les Michèle Richard, Mario Pelchat et Poune du Québec, Hebdo-Vedettes ferme ses portes.

La hausse du coût du papier et la forte concurrence des magazines auront eu raison de cet hebdomadaire artisanal réalisé par une poignée de journalistes et de photographes dans des conditions difficiles à imaginer.

« Ce qui meurt avec Hebdo, c'est une autre façon de faire les journaux de vedettes, lance son directeur et principal artisan, Roger Sylvain. Nous étions tous pigistes; personne n'a jamais signé de contrat. Ici, il ne fallait pas que ça coûte cher et il fallait couper le plus possible. »

Les augmentations de salaire ?

Les six employés de la maison ignoraient ces mots. Non seulement les journalistes tapaient-ils leurs articles sur des machines à écrire mais ils faisaient aussi leurs maquettes. Ils débutsaient la nouvelle, épiaient les artistes, prenaient des photos, rédigeaient des papiers. Il n'y avait ni graphistes ni metteurs en page.

Hebdo-Vedettes, qui a vu le jour en mars 1985, au lendemain de la guerre des hebdomadaires artistiques, au Québec, disparaîtra définitivement dans deux semaines. Il reste encore deux numéros à venir. Deux numéros pour dire adieu. Le tirage, qui a atteint un sommet de 30000 copies, n'était plus que de 6000 exemplaires ces derniers temps.

Il faut dire que le marché des artistes, disputé par Echo-Vedettes, Allo-Vedettes, 7 jours, Le Lundi et Dernière heure, est aussi très convoité par la télévision. Il n'y a jamais eu autant d'émissions de variétés au petit écran.

Cela dit, le directeur du journal, Roger Sylvain, est un peu amer. « Toute bonne chose a une fin et rien n'est éternel, dit-il. Il faut savoir tourner les pages... Mais quand on veut tuer un produit, on n'agit pas autrement. »

Hebdo-Vedettes appartient depuis cinq ans au même propriétaire que son principal concurrent, Echo-Vedettes, tiré à 100 000 exemplaires par se-

maine. Ces deux journaux sont la propriété des Magazines Publicor, une division du groupe Quebecor de Pierre Peladeau.

Or, Hebdo-Vedettes est imprimé sur du papier de faible qualité; il comprend 32 pages et il est vendu 1,99 \$. Le second, réalisé par du personnel syndiqué, est imprimé sur du papier glacé aux couleurs vives. Il renferme 56 pages, un télé-horaire gratuit et il coûte moins cher que le premier: 1,62 \$ au lieu de 1,99 \$.

« C'est comme si on avait donné un couteau à Hebdo-Vedettes et une mitrailleuse à Echo-Vedettes et qu'on leur avait dit Battez vous maintenant! », explique Roger Sylvain.

Hebdo-Vedettes n'était pas de taille. La guerre des journaux de vedettes était perdue d'avance. « Quebecor ne s'est jamais préoccupé de notre sort », affirme Roger Sylvain. La fermeture n'était qu'une question de temps; des rumeurs circulaient depuis déjà un an.

Le directeur d'Echo-Vedettes, Marc Chatelle, s'en désolé. « Toute fermeture d'un journal, quel qu'il soit, est malheureuse, dit-il. Des gens que je connais bien vont se retrouver sur le chômage. La fermeture d'Hebdo-Vedettes, c'est comme la perte d'un ami. »

Roger Sylvain, de son côté, n'est pas inquiet. Il a fait plusieurs bons coups à la tête d'Hebdo-Vedettes et ses concurrents ne sont pas sans le savoir. Même Michèle Richard, qui lui en a beaucoup voulu d'avoir parlé à l'époque de son lissage du cou (!), lui a accordé une primeur dans le plus récent numéro, présentement en kiosque. Roger Sylvain a aussi obtenu en exclusivité des photos de Miss Météo TVA, Colette Provencher, et de son bébé.

Au fond, ce qui embête M. Sylvain c'est de perdre de vue les vedettes vieillissantes.

« Nous autres, on parlait souvent des artistes dont on ne parle pas ailleurs. Ce monde là, les Mia Ridez, Mimi D'Estée, la Poune, Jean Grimaldi, qui va en parler maintenant? demande-t-il. Nous étions les seuls à nous en occuper. »

Extravaganza au Musée Juste pour rire : pas si « pire » que ça...

JOCELYNE LEPAGE

On s'attendait au pire. C'est ce que les affiches de l'exposition Extravaganza ouverte aux journalistes hier soir annoncent. Mais ça n'est pas si « pire » que ça, surtout pour ceux qui ont déjà goûté aux extravagances des Monty Python et de Divine, le célèbre travesti qui a donné, avant de mourir du sida, les scènes les plus excentriques du cinéma.

Les deux sont d'ailleurs honorés par l'exposition théâtrale présentée au Musée, de même que Le chien andalou de Dali et Bunuel dont l'extrait de l'oeil taillé au rasoir — que tous les étudiants en cinéma connaissent — a fait crier une ou deux spectatrices.

Il y a bien cet intestin dans lequel on entre et duquel on sort par l'anus, après avoir marché sur un plancher mou et frôlé cet étron humain qui scandalise ceux qui ont perdu leur âme d'enfant. C'est là qu'on peut voir les pires extraits des films « gore » présentés en version miniature dans de tout petits écrans pratiqués dans les alvéoles intestinales ou sur des écrans télé, ces films tellement, tellement exagérés dans l'innommable, qu'ils en perdent toute réalité.

Extravaganza propose en fait un voyage dans l'histoire du cinéma en retenant surtout ce que d'autres laissent habituellement de côté : les folies, les excès, les extravagances, le mauvais goût, les monstres.

Et pour rendre l'aventure attrayante, le Musée a imaginé une mise en scène assez baroque qui rappelle celle des maisons des horreurs dans les anciennes foires et qui tente de redonner aux spectateurs les effets que les



PHOTO CHRISTIAN QUAY, La Presse

Un voyage dans le gros intestin...

scènes elles-mêmes provoquent. Parfois, même les odeurs y sont. Et les comédiens, qui servent de guides, ne sont pas toujours là où l'on pense. Ce n'est pas un spectacle d'ailleurs pour les petits enfants; ils ont, eux, vraiment peur.

Mais la contre-histoire choisie par le Musée — Gilles Carle, Robert Gravel et Danièle Roy — s'enchaîne assez bien. On passe aisément de la foire à l'antré des monstres et à la cage de la momie, au chemin de fer et au cours de Parodie 101, puis on regarde assis dans les vrais sièges

d'un avion écrasé suspendu dans le vide, des scènes d'écrasement jusqu'à ce que...

Et c'est le voyage dans le gros intestin duquel on se voit sortir dans des grands miroirs où d'autres extraits de cinéma sont projetés. Installés par la suite dans un vrai petit cinéma un peu vieillot, on se tape dix extraits parmi les plus extravagants qui soient. C'est là que la Grande bouffe des Monty Python chavire littéralement les coeurs. On termine le voyage en faisant soi-même du cinéma à la manière d'Elvis Grattton, le film culte de Pierre Falardeau.

Le Musée semble avoir retenu les critiques au sujet de son Histoire drôle, la première exposition qu'il a présentée et à laquelle on reprochait sa froideur. Il a mis, en effet, de l'interaction dans Extravaganza, et quelques pétards qui éclatent ça et là. On en perd un peu son cinéma... de vue.

S'il fallait donner un conseil à ceux qui n'ont pas de problèmes avec leur phase anale et qui ont l'intention de voir Extravaganza, c'est d'y aller en gang, de jouer le jeu. Et de laisser les moins de sept ans à la maison.

Télévision

Pas de Price is right pour TVA et Pierre Lalonde



LOUISE COUSINEAU

Pierre Lalonde devait être l'incarnation québécoise du célèbre Bob Barker dans la nouvelle adaptation du quiz The Price is right dont le début était annoncé pour le 21 octobre au réseau TVA. On ne saura jamais si le suave animateur, qui a les cheveux blancs comme Bob Barker, aurait réussi à faire décoller le quiz. Car l'émission Le Juste prix n'entrera pas en ondes.

Raison invoquée par TVA: « Les producteurs, la maison Coscient, n'ont pas réussi à trouver assez de commandites pour rendre l'émission financièrement viable ».

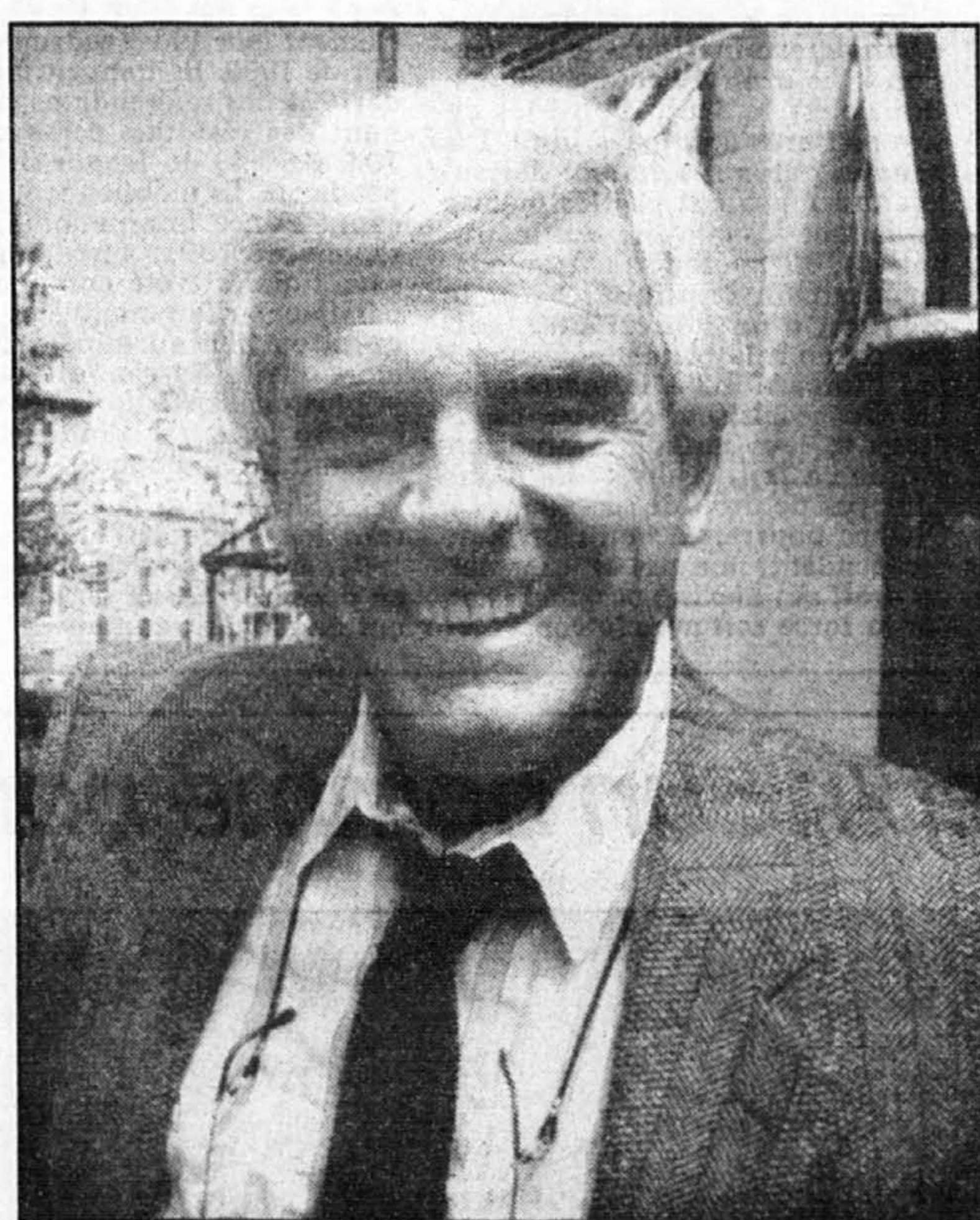
On se souvient que l'an dernier, Coscient avait lancé une adaptation de The Price is right au réseau Quatre Saisons. Sans succès. Non seulement l'animateur avait-il l'air de dormir debout, mais en plus les prix étaient minables. Pas de Cadillacs mais des Hyundai. Ce qui est carrément moins excitant. Quant aux divans bouffins offerts aux heureux gagnants, ils étaient qualité vente de garage. L'émission s'intitulait Misez juste.

Pierre Lalonde a confirmé la nouvelle, que le producteur lui a communiqué hier matin. Mais selon lui, la raison officielle invoquée par TVA diffère de celle que lui a donnée Coscient. « Nous avions des bons commanditaires comme La Baie et Chrysler. Il s'agirait plutôt d'une mésentente entre Coscient et TVA. »

M. Lalonde, qui est rentré à Montréal il y a quelques mois après son aventure dans le câble en Floride, est déçu de l'annulation de l'émission. « Tout le monde était content de me voir animer ce jeu. Les agences étaient contentes de me voir là. J'avais fait quatre ou cinq répétitions et tout baignait dans l'huile. »

Découragé? Pas du tout. « Je viens de gagner un trophée de golf au Whitlock de Hudson. Si ça continue, je vais bien être champion de ski! »

M. Lalonde affirme que le



Les fans de Pierre Lalonde pourront le voir ici et là à la télévision quand il lancera son nouveau disque. Il fera aussi des spectacles et des festivals. Aucun autre poste d'animateur à la télé en vue pour l'instant.

producteur croit que Le Juste prix pourrait être en ondes l'année prochaine.

Les fans du chanteur-animateur pourront le voir ici et là à la télé quand il lancera son nouveau disque. Il fera aussi des spectacles et des festivals. Aucun autre poste d'animateur à la télé en vue pour l'instant.

Jean Cournoyer à Bon Matin

L'émission Bon matin de Radio-Canada animée par Suzanne Lévesque a un nouvel animateur de revue de presse. Il s'agit de l'ex-ministre Jean Cournoyer qui a commencé hier matin. M. Cournoyer n'a pas abandonné son émission radiophonique quotidienne à CKAC pour autant. La saison dernière, c'était Claudine Bourbonnais qui faisait la revue de presse. Elle est passée à RDI.

Quant à Dany Laferrière, il est devenu chroniqueur des arts et spectacles en remplacement de Johane Despins, qui vient de donner naissance à des jumeaux. Mme Despins prend un long congé de maternité qui pourrait durer une partie de l'hiver. A son retour, M. Laferrière retournera probablement en Floride.

Huit canaux débrouillés ce matin chez Vidéotron

À compter de ce matin, Vidéotron débrouille huit canaux afin d'attirer la clientèle. Pendant trois semaines, ils seront gratuits et accessibles à tous. Pas besoin de vidéoway pour voir.

Tous des canaux anglophones. Quatre d'entre eux

n'étaient pas accessibles auparavant. Il s'agit de Showcase, une chaîne qui diffuse des films, des séries télévisées, des films étrangers et une dizaine d'heures par semaine de films et de séries en français, avec sous-titres anglais.

On trouvera également Bravo, spécialisée dans les opéras, les concerts, la danse et le théâtre. Ces deux chaînes sont canadiennes. Vidéotron remettra aussi à l'affiche la chaîne américaine Arts & Entertainment et TV Ontario, la chaîne anglophone.

Les quatre autres canaux débrouillés étaient déjà accessibles aux abonnés avec vidéoway. Il s'agit de Discovery Channel, Life Network, Fox et CNN. Vous pourrez donc suivre à CNN l'interminable procès d'O.J. Simpson, si le coeur vous en dit.

Gratuit et accessible jusqu'au 2 octobre, donc. Après, il vous faudra le vidéoway, donc payer 9,94 \$ par mois pour quatre canaux. Vidéotron offrira toutefois une nouvelle option: les huit canaux pour le prix de quatre, mais vous n'aurez plus accès aux jeux et à la télématique. Cette offre devrait calmer les téléspectateurs anglophones que les jeux ennui, et qui veulent autant de choix de canaux que chez CF Cable.

Premiers chiffres: Radio-Canada jubile

Quel réseau a attiré le plus de monde le lundi de la Fête du travail, avec son show de la rentrée? Radio-Canada avec son Que le meilleur gagne spécial a eu 954 000 spectateurs, TVA 562 000 et Télévision Quatre Saisons 402 000. Les chiffres sont de la maison Nielsen.

Impossible de savoir la moyenne des nouveaux talk shows. Mais jeudi dernier, L'Écuyer a eu 862 000 spectateurs, Gregory Charles 411 000 et Guy A. Lepage 332 000 ce soir-là. Patrice L'Écuyer a battu Claire Lamarche qui a fait 502 000 à la même heure ce premier jeudi de la saison.

Le spécial Oscars de L'Enfer c'est nous autres de Julie Snyder a légèrement dépassé La Poule aux oeufs d'or mercredi dernier. 827 000 pour Julie, 797 000 pour La Poule. Même si elle est végétarienne, Julie doit être contente d'avoir battu La Poule...

Jacques W. Lina, v.-p. de Cogeco Radio-Télévision

SUZANNE COLPRON

Celui qui occupait jusqu'à tout récemment le poste de directeur de la programmation du réseau TVA vient d'être nommé vice-président radio de Cogeco Radio-Télévision. Jacques W. Lina assumera aussi la fonction de directeur des stations de radio CFGL FM (Laval) et CJMF FM (Québec).

« Je reviens à mes anciennes amours, la radio, a-t-il déclaré hier. Cogeco est une entreprise qui m'intéresse beaucoup. Mon objectif est de faire de CFGL FM la station adulte numéro 1 au Québec. »

M. Lina a rappelé qu'avant d'occuper le poste de directeur de la programmation du réseau TVA, de juin 1994 à septembre 1995, et celui de chef de l'exploitation d'une station de télépayante au Maroc, il avait travaillé pendant 23 ans pour Télé-

média. Il a présidé les Éditions Télémedia — il a notamment lancé Elle Québec — et dirigé CKAC et Radio-Cité, l'ancienne station FM de Télémedia.

Depuis, Radio-Cité a été vendue et elle occupe la première place des stations de radio adulte dans les sondages, devant CFGL FM. M. Lina a indiqué qu'il est à l'origine des changements de Radio-Cité. Il veut maintenant faire de CFGL FM la station numéro 1 et gagner la guerre des cotes d'écoute.

Cogeco Radio-Télévision est une filiale de Cogeco et exploite présentement cinq stations de radio et quatre stations de télévision à Sherbrooke et à Trois-Rivières.

Par l'entremise de ses filiales, Cogeco dessert 440 000 abonnés de la télédistribution dans cinq provinces canadiennes. L'entreprise publie également 30 journaux hebdomadaires au Québec et en Ontario.

Musique

Quatre oeuvres de Bartok et quatre changements à l'OSM



CLAUDE GINGRAS

« troisième âge ». MARDI ET MERCREDI À L'OSM Cette saison encore, l'Orchestre Symphonique de Montréal ouvre sa saison avec un programme de la série « Air Canada », laquelle porte désormais le nom de « Concerts populaires Air-Canada ».



Marc-André Hamelin : Bartok jeudi soir, l'OSM la semaine prochaine.

(Le Elvira Madigan) et la Rhapsody in Blue de Gershwin, l'est maintenant dans les Variations symphoniques de Franck et la Rhapsodie sur un thème de Paganini de Rachmaninov.

LAPORTE ET L'OSM

C'est à la mi-novembre, les 10 et 11, au Forum, qu'aura lieu le concert du fantaisiste Jean Laporte et de l'OSM dont il a été question dans cette chronique récemment.

UN WEEK-END D'OPÉRA

L'Opéra de Montréal ouvre

sa 16e saison samedi soir, 20 h, salle Wilfrid-Pelletier, avec Fedora, drame veriste d'Umberto Giordano. Diana Soviero interprétera le rôle-titre.

Nous publions samedi un article de présentation sur ces deux œuvres.

Le prochain week-end en sera un d'opéra. Dimanche après-midi, 15 h 30, à l'église

Erskine and American, la série Début ouvrira sa 17e saison avec une version concert, abrégée, de La Traviata, de Verdi, chantée par les Montréalais Gianna Corbisiero, Gordon Gietz et Pierre Lorieau.

LA NEF VENDREDI

La compagnie théâtrale de musique ancienne La Nef ouvre sa saison vendredi soir, 20 h 30, au Monument-National, avec Le Chant d'Éole, annoncé comme « un voyage mythique au royaume du vent ».

DALBERTO TROIS FOIS

Le pianiste français Michel Dalberto, dont le récital Schubert ouvrira la 47e saison de Pro Musica lundi, 20 h, salle Maisonneuve de la PdA, sera interviewé par Georges Nicholson le lendemain, mardi, à 16 h 30, à la salle Clara-Lichtenstein de McGill.

LE QUATUOR MORENCY

Le Quatuor à cordes Morency donnera trois concerts cette saison à la salle Pierre-Mercure de l'UQAM. Le 4 décembre, il

jouera le troisième Quatuor du Montréalais Brian Cherney, le 15e de Chostakovitch et le Quintette pour clarinette de Mozart avec André Moisan. Le programme du 4 mars comprend le Quintette op. 89 de Fauré avec le pianiste Stéphane Melin, le Quatuor de Ravel et une création d'Isabelle Panneau. Enfin, le 29 avril, on entendra le Quatuor D. 94 de Schubert, le Quatuor op. 67 de Brahms et le Quatuor de François Morel.

LA CHAPELLE DU BON-PASTEUR

La Chapelle historique du Bon-Pasteur ouvre sa saison le jeudi 21 septembre, 20 h, avec un programme Geminiani de l'Orchestre Baroque de Montréal. La programmation 1995-96 de la Chapelle s'ouvre par un concert « hors-série » du populaire Ensemble Romulo Larrea ce dimanche, 20 h.

ALLAN FAST : IN MEMORIAM

Un concert à la mémoire du haute-contre Allan Fast, décédé le 26 mai, a lieu samedi soir, 20 h, Redpath Hall de McGill. Programme : Bach, Handel, Victoria, Schubert, Massenet, etc. Nombreux participants, dont Valerie Kinslow, soprano, John Grew, organiste, Sylvain Bergeron, luthiste, Betsy MacMillan, gambiste, et le Choeur du Studio de Musique ancienne.

En bref

COCKTAIL BEATLES

La chanteuse Nicole Martin et Lee Abbott rendent hommage aux Beatles dans le volume six de leur série Ce soir on danse, qui paraîtra le 19 septembre.

BOX NORD-AMÉRICAIN

La comédie de travestis To Wong Foo, Thanks for Everything! Julie Newmar a eu la cote d'amour des cinéphiles nord-américains au cours du week-end.

COLLECTIVE SOUL PLATINE

L'album éponyme du groupe Collective Soul, son second, suit les traces du premier. Collective Soul vient de recevoir la certification platine aux États-Unis.

JANE FONDA À PÉKIN

Jane Fonda, qui était la maine dernière à Pékin pour la 4e Conférence de l'ONU sur les femmes, estime que les gouvernements devraient utiliser davantage les médias, notamment dans le tiers-monde, pour changer les attitudes envers les femmes et promouvoir le planning familial.

UN TOIT POUR SCHONBERG...

Nuria Schonberg, fille du compositeur viennois Arnold Schonberg, a accusé, dans une interview au quotidien la Stampa, la Southern California University de Los Angeles de chasser les archives consacrées à son père pour des motifs financiers et idéologiques.

ELVIS STOJKO Pas moins de 20 champions olympiques, mondiaux et nationaux au programme. Mettant en vedette: Elvis Stojko deux fois champion du monde, médaillé d'argent aux Olympiques, champion national canadien.

LES CINÉMAS FAMOUS PLAYERS ÉCRAN GÉANT! QUALITÉ DU SON! 4,99 EN MATINÉE 4,99 LA FIEVRE DU MARDI

Notre ligne d'information INFO-FILM: 866-0111 de 11h00 à 22h00

Ces horaires couvrent la période du 10 au 14 septembre

PARISIEN 480 Ste-Catherine 866-3856

GENTRE EATON 705 Ste-Catherine 985-5730

LOEWS 954 Ste-Catherine 861-7437

PALACE 698 Ste-Catherine 866-8991

DORVAL 260 Ave. Dorval 631-8566

GREENFIELD PARK 519 Boul. Taschereau 671-6129

FAMOUS PLAYERS 8 185 Boul. Hymus 697-8095

VERSAILLES Place Versailles 353-7880

LAVAL 1600 Le Corbusier 688-7776

CAR. ANGRIGNON 7077 Boul. Newman 366-2463

COMPLEXE DES JARDINS Basile 1 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

LAVAL 2001 Université Station Metro McGill 849-FILM

GUIDE HORAIRE CINÉPLEX ODEON

cinéRABAIS MARDIS et MERCREDIS 4,99\$

Pour informations, appelez 849-1111 de 11h00 à 22h00

DU 8 AU 14 SEPTEMBRE 1995

BERRI 849-FILM 1260, rue St-Denis

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans)

BABE (v. française) (G) / 12:00-2:00

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-4:00-7:00-9:30

KOMBAT MORTEL (v. française) (13 ans) / 12:30-2:45-5:00-7:15-9:30

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

BROSSARD 849-FILM 1616, rue St-Catherine

TO WONG FOO (v. française) (G) / 1:30-4:00-7:00-9:15

LAITRE DU DOGMEN (v. française) (G) / 1:15-3:45-7:10-9:35

BEYOND RANGON (v. française) (13 ans) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v. française) (G) / 1:30-3:30-5:30

RANGON (v. française) (13 ans) / 7:00-9:15

FOLLE EXCURSION DU NATIONAL LAMPOON

MONDE SANS TERRE (UN) (v. française) (13 ans) / 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30

BABE (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

DERNIERS GUERRIERS (LES) (v. française) (G) / 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20

AU SECOURS DU PETIT PANDA (v

SUZANNE OU LES DÉSARROIS AMOUREUX, de Pierre-Yves Lemieux

Le théâtre du vrai monde, enfin !

JEAN BEAUNOYER

Pierre-Yves Lemieux propose en ce début de saison chez Duceppe, du théâtre plein de charme, de rebondissements, de fraîcheur : du théâtre populaire dans un sens que je voudrais noble et gratifiant.

Lemieux n'est pas Marcel Dubé mais il comble un vide en reprenant la chronique des gens d'ici, les gens de banlieue, les gens ordinaires oubliés depuis quelques décennies par le théâtre québécois.

Suzanne et tous les autres membres de la famille Lesieur ne sont pas des marginaux de notre société. Ils font partie de la classe moyenne, vivent confortablement avec le vin et les viandes fines à la maison de campagne pendant la période des fêtes.

Dans ce deuxième volet de la trilogie des *Désarrois amoureux*, on raconte *Suzanne*, personnage effacé dans le premier volet qui racontait *Claude*.

Suzanne est l'image-type de la mère de famille bien rangée, efficace qui ne laisse rien paraître. Cette fois-ci le masque craque lorsqu'elle vit une rupture amoureuse après 13 ans de mariage.

Tout son monde s'écroule et pour la première fois de sa vie, elle fera face à ses mensonges. Elle se défend bien mal, s'accroche à ses illusions, tente encore une fois de jouer le jeu du mystère mais rien ne va plus et c'est un ange qui tente de la secourir. L'ange venu des eaux, l'ange dont lui parlait son grand-père. Suzanne revit son enfance et se souvient de ses premiers élan amoureux. C'est une romantique, une passionnée qui ne trouvera jamais réponse à ses ardeurs.

Elle finira bien par admettre qu'elle a été trompée mais ne donne aucune indication qu'elle transformera sa vie. Elle aura tout juste la force d'inciter son frère Simon à vivre pleinement son amour. Lequel ? On le saura l'année prochaine dans le troisième volet.

Une histoire de séparation comme la moitié des couples vit actuellement, au Québec, après

une dizaine d'années de mariage. Une douleur amoureuse comme tant de femmes vivent face à une rivale plus jeune, épargnée par la maternité. Lemieux parle aux gens de la salle, raconte notre famille, nos voisins, notre monde et il le fait avec une habileté et un talent remarquables.

Les producteurs de la télévision devraient lui faire un pont d'or pour l'inciter à écrire des séries qui feraient des malheurs dans les chaumières. J'espère d'ailleurs qu'on a pensé à produire cette trilogie des *Désarrois amoureux* pour la télévision, pour les prochaines années. Actuellement, on présente trop peu de théâtre à la télé.

En somme, Pierre-Yves Lemieux écrit pour le vrai monde et dans son cas, ça dépasse les intentions. C'est la chronique du Québec qu'on retrouve sur la scène du théâtre Jean-Duceppe et *Suzanne ou les désarrois amoureux II*, comble manifestement le public de Duceppe.

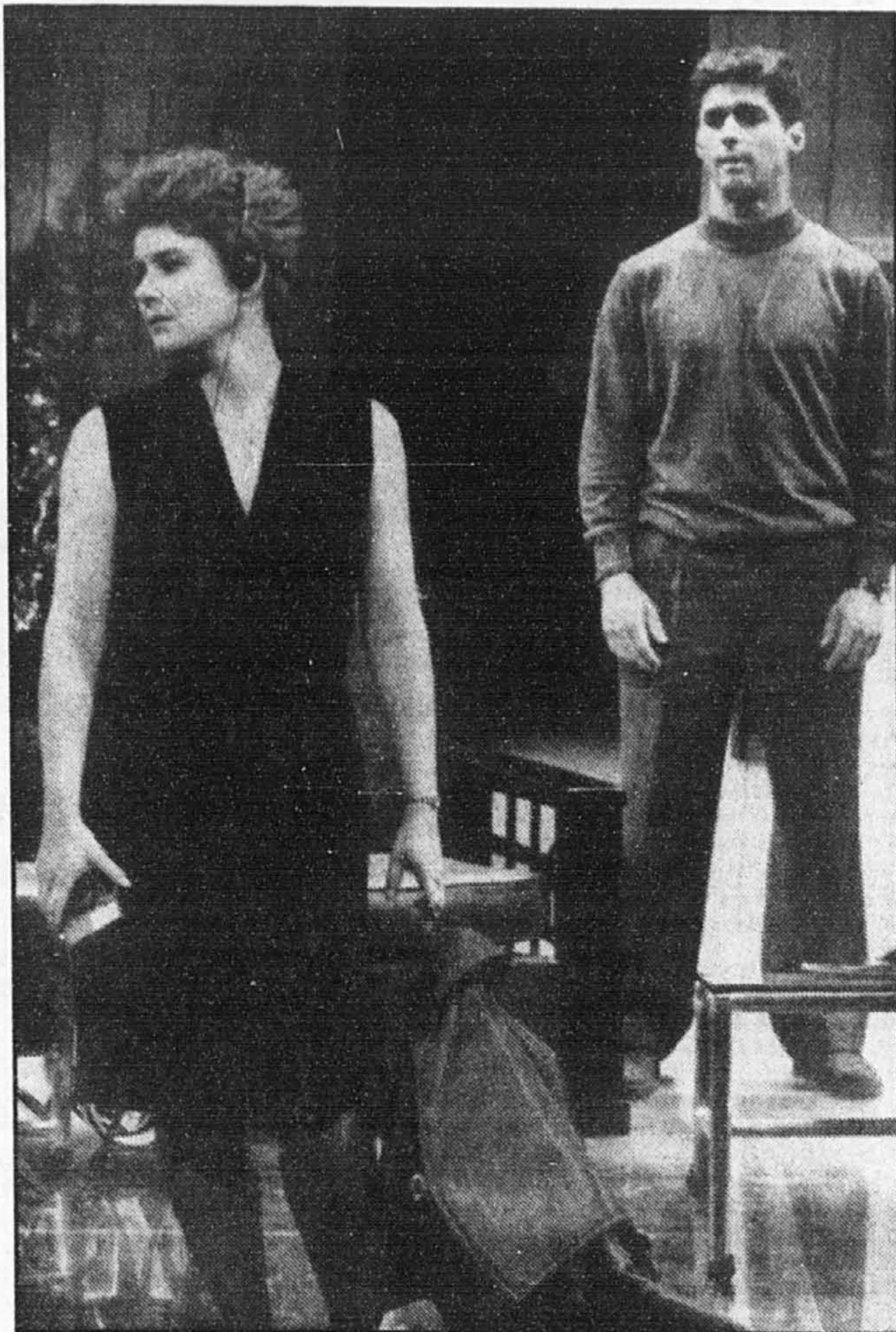
La mise en scène de Monique Duceppe, sa direction d'acteurs mérite qu'on s'y attarde. Sylvie Gosselin est crédible du début à la fin de la pièce et les rôles secondaires sont particulièrement soignés par Monique Duceppe.

La jeune Anne-Claude Chénier qui interprète Suzanne adolescente est la révélation de ce spectacle et provoque les applaudissements. Luc Bourgeois qui joue les amis et amants de Suzanne se transforme avec une rare habileté et Béatrice Picard a choisi de nous faire rire avec l'ange.

La scénographie est particulièrement invitante, le jeu des comédiens toujours soutenu et les dialogues de Lemieux nourrissent constamment la pièce.

Si ce n'est pas du grand théâtre, ambitieux, impressionnant et édifiant, c'est du théâtre nécessaire et urgent. Le théâtre du vrai monde, enfin !

Suzanne ou les désarrois amoureux II, de Pierre-Yves Lemieux. Mise en scène de Monique Duceppe, décor de David Gaucher, costumes de François Barbeau, éclairages de Michel Beaulieu. Avec Sylvie Gosselin, Luc Bourgeois, Anne-Claude Chénier, Antoine Durand, Benoît Girard, Raymond Legault, Hélène Mercier et Béatrice Picard. Création québécoise présentée au Théâtre Jean-Duceppe du 6 septembre au 14 octobre.



Sylvie Gosselin et Antoine Durand dans *Suzanne ou les désarrois amoureux II*.

Les Stones coupables de playback ?

Agence France-Presse
BONN

L'hebdomadaire *Der Spiegel* soupçonne les Rolling Stones d'avoir eu recours au playback pour certains titres de leur tournée mondiale *Voodoo lounge*.

Le journal était sa thèse par des représentations graphiques du spectre sonore de deux enregistrements effectués lors des concerts des Stones à Cologne, le 20 juin, et à Shuettorf, le 12 août.

Ces analyses informatiques, écrit le journal, révèlent une « synchronisation époustouflante dans certains passages de titres comme par exemple dans l'introduction de la chanson *Rock and a hard place* ».

Il relève en particulier que les « pauses et les attaques des percussions sont parfaitement identiques » entre les deux enregistrements.

« Les spécialistes tiennent une telle concordance dans l'intervention de la batterie, des basses et des guitares rythmiques sur plusieurs concerts pour pratiquement impossible dans des conditions de musique vivante », soutient le *Spiegel*.

Le journal précise avoir interrogé les organisateurs allemands de la tournée *Voodoo Lounge* qui l'ont assuré que la prestation des Stones était à « cent pour cent live » et la Rolling Stones Productions de New York qui a également soutenu qu'aucun playback n'avait été utilisé dans les concerts du groupe.

De TOUT pour étonner ce soir

DE TOUT
POUR FAIRE
UN MONDE

19 h
C'EST JUSTE UNE FARCE!

Marie-Lise Pilote s'amuse gentiment avec le public!

SRC Télévision

19 h 30
LA FACTURE

Gilles Gougeon anime le vrai magazine des consommateurs.

20 h
SCOOP

Michel Gagné entre en prison, les menottes aux poignets...

Votre soirée de télévision

La Presse

CHOIX D'ÉMISSIONS

par Louise Cousineau

12:00 **MP** — **VJ INVITE PATRICK NORMAN**
Ne laissez pas passer cette invitation où le chanteur country, qu'on ne fait pas souvent tourner à ce canal rock, causera et chantera pendant une heure. Reprise à 20 h ce soir.

19:29 **2** — **LA FACTURE**
Les condoms périmés vendus dans certaines machines distributrices...

19:30 **10** — **FLEURS ET JARDINS**
Comment sécher et conserver les fines herbes qu'on a réussi à faire pousser. Aussi, la rentrée des bégonias et des géraniums.

20:00 **10** — **LE MATCH DE LA VIE**
Sujets: vivre avec un enfant trisomique; les cercles d'emprunt et une école pour l'élite.

20:00 **12** — **CONSUMMATION**
Pinard est dans le vinaigre de petits fruits et la salsa aux bleuets.

21:00 **MP** — **SEULE AVEC CÉLINE DANS SA LIMOUSINE**
Céline fait une grande tournée de ses restaurants Nickels aujourd'hui pour la fibrose kystique (et pour ses restaurants, bien sûr). Vous la verrez ce soir à «Flash» à Quatre Saisons à 18 h 30. La revoilà en limousine avec Véronique Cloutier. Un petit pâté avec ça ?

21:00 **10** — **LE DIABLE D'AMÉRIQUE**
Documentaire de Gilles Carle sur les différentes manifestations du diable sur notre continent.

22:00 **10** — **CHA BA DA**
Invités: Patrick Norman, Louise Marleau et la plongeuse Annie Pelletier.

15 — **BESOIN D'AMOUR**
Invités: Éric Lapointe et Luc Plamondon.

	CANAUX	18 h 00	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30	23 h 00	23 h 30	CANAUX
SRC	2 9 13	Ce soir		C'est juste une farce! (18:59)	La Facture (19:29)	Scoop		Petit Guide féminin de l'adultère (3/3)		Le Téléjournal	Le Point (22:25)	Sport / Météo (23:25)	Découverte	2 9 13
TVA	4 7 8 10 40	Le TVA	Piment fort	Docteur Doogie	Fleurs et Jardins	Match de la vie / Vivre avec un enfant trisomique		La Misère des riches 1 (3/8)		Cha Ba Da / Patrick Norman, Louise Marleau, Annie Pelletier		Le TVA & le TVA Sports / Loteries (23:56)		4 7 8 10 40
RO	15 17 24 30 45	Passe-Partout	La Maison de Oulmzie	Voyage grandeur...	À la vie, à l'amour...	Consommation		Graffiti	À vos affaires	Plaisir de lire	L'Afrique de toutes façons	Période de questions		15 17 24 30 45
TQS	16 30 35 49	Guerre des clans	Flash / Céline Dion	Aux frontières du réel		Cinéma / ROUGE COMME LA MORT (6) avec Madchen Amick, Corey Parker		Besoin d'amour / Éric Lapointe		Le Grand Journal		Sports Plus	Sports Plus Extra	16 30 35 49
CBC	4 5 6	Newsday		On the Road...	Market Place	Witness / The Stolen Child	Man Alive	Just for Laughs		CBC News		News	Absolutely Fabulous	4 5 6
CTV	12 8 13	Pulse		E.T.	Monkey House	Roseanne	John Larroquette	Home Improv.	Frasier	W5		CTV News	Pulse	12 8 13
ABC	8 22 13	Newsline		Wheel of Fortune	Jeopardy!		Jeff Foxworthy	Home Improvement	Coach	The Monroes		News	Nightline (23:35)	8 22 13
CBS	3 7 8 5 10	News		CBS News	E.T.	Rescue 911		Cinéma / THE SECRETARY (5) avec Sheila Kelley, Mel Harris					The Late Show with David Letterman (23:35)	3 7 8 5 10
NBC	33 18	MacNeil / Lehrer Newshour		Nightly Business	Computer... Cabin Country	Nova / Wild Child		The American Experience / Way West		A Lynching in Marion		Cinéma / D.O.A. (4)	Eastenders	33 18
PBS	57 6 12 24	ITN News	Nightly Bus.	MacNeil / Lehrer Newshour		Great Performances / Carnegie Hall		Great Performances / Nureyev		Eastenders	Van der Valk			57 6 12 24
ONT	6 12 24	Global News (17:30)		A Current Affair	E.T.	Seinfeld	Dave's World	Frasier	Grace Under...	Murder, She Wrote		Global News	Sportsline	6 12 24
A & E		Cocotte minute	...mannequin	Vacances insol.	Parfums...	Docum. / J'ai besoin d'un nom		Cinéma / LE SOLEIL MÊME LA NUIT (3) / Cin. animé				Fest... / 100 ans de l'Olympia		
BRAVO		Bill Nye	Eric's World	Prisoners of... / Delia Smith		Studio 2		Carrott's Comm. Breakdown		Vital Signs		Living Garden	Living in	
CANAL D		A & E		The Rockford Files		Biography: Ted Bundy		Cinéma / MASONIC MYSTERIES (4) avec J. Thaw, K. Whately				Law and Order		
DISC.		Holly Cole Trio		Bravonews	Lee Konitz / Flow (20:49)			Brian Eno	Flow (21:41)	Philip Glass		The Avengers / Flow (23:55)		
FOX		Animalier: Afrique sauvage		Le Tour du monde en 80 jours	Équinoxe			Fillière D / LE DIABLE D'AMÉRIQUE (4) Documentaire				Cinéma / À NOS AMOURS (3)		
FOX(Ont)		Beyond 2000		@ discovery.ca		Treasure	Safari: Ocean	Discovery on Ice		Techno TV		@ discovery.ca		
MP		Blossom	The Simpsons	Home Improv.	Seinfeld			Cinéma / IN THE NAME OF LOVE: A TEXAS TRAGEDY avec Laura Leighton, Richard Crenna		Matlock		Star Trek	The Next Generation	Cops
NW		The Simpsons	Roseanne	Fresh Prince	Home Improv.			Musique Vidéo		Perfecto		Musique Vidéo		
RDI		Planète Rock		Les Bombes	1 x 5									
RDS		NW		World News	Bus. World	NewsWorld's Early Edition	The Lead	Face Off	Pamela Wallin Live	NewsWorld Marquee		The National	National Sports	
SE		RDI		Euronews	Au travail!	Monde ce soir	Capital actions	La Moitié du monde		Le Téléjournal	Maison neuve à l'écoute	Le Canada aujourd'hui	Capital actions	
TMN		RDS		Form. 1 (16:00)	Sports 30 Mag		Série IndyCar 1995			Boxe Top Rank		Sports 30		
TSN		SE		Les Belles de l'Ouest (17:05)	Les Petites Canailles (18:45)		Au-delà du réel (20:15)		Danger Immédiat			Catch 22 (23:25)		
TV5		TMN		Sleeping with Strangers (18:15)			The Outer Limits		Schindler's List					
YTV		TSN		Ironman (17:30)	Sportsdesk	Inside Sports	Baseball / Blue Jays - Rangers					Sportsdesk		
		TV5		Des Chiffres...	Gourm. / Vis.	Journal FR2	Temps présent		Cinéma / MORPHÉE AUX ENFERS (5)	Paris lumières	Journal belge	Visions / 40 degrés (23:15)		
		YTV		Super Dave	Earthworm Jim	Bump in Night	Speed Racer	Must Be Mad!	Whose Line...	Super Dave	Tarzan	Neon Rider	Catwalk	

CABLE: A & E = ARTS AND ENTERTAINMENT - CANAL D = ARTS ET DIVERTISSEMENT - DISC. = DISCOVERY - MP = MUSIQUE PLUS - NW = NEWSWORLD - RDI = RÉSEAU DE L'INFORMATION - RDS = RÉSEAU DES SPORTS - SE = SUPER ÉCRAN - TMN = THE MOVIE NETWORK - TSN = THE SPORT NETWORK - TV5 = TÉLÉVISION INTERNATIONALE - YTV = YOUTH TV

SPECTACLES

Salles de répertoire

BAISER DE LA MORT (LE)
Paradis : 20 h 05.
BONS BAISERS DE FRANCE
Paradis : 22 h 10.
CHUTE LIBRE
Paradis : 18 h.
CRUMB
Cinéma de Paris : 21 h 30.
ENGLISHMAN WHO WENT UP A HILL BUT CAME DOWN A MOUNTAIN (THE)
Cinéma de Paris : 14 h 45.
HIGH SIERRA
Conservatoire d'art cinématographique : 20 h 30.
JLG/JLG
Cinéma Parallèle : 18 h, 19 h 30, 21 h.
MARÉE ROUGE
Paradis : 20 h.
MONDE (LE) ANIMÉ DE MICHEL TREMBLAY ; LES 3 MONTRÉAL DE MICHEL TREMBLAY ; FRANÇOISE DUROCHER WAITRESS
Cinéma ONF : 18 h 30.
MONDE (LE) ANIMÉ DE MICHEL TREMBLAY ; PARLEZ-NOUS D'AMOUR
Cinéma ONF : 20 h 30.
OUBLIONS PARIS
Paradis : 20 h 05.
PENDANT TON SOMMEIL
Paradis : 22 h 10.
ROB ROY, V.F.
Paradis : 22 h 10.
SPIKE & MIKE'S SICK & TWISTED FESTIVAL OF ANIMATED TV
Cinéma de Paris : 17 h, 19 h 15.
TIBETAN BOOK OF THE DEAD (THE)
Cinéma ONF : 18 h 45, 20 h 45.
TROUBLE-FÊTE (LES)
Paradis : 18 h.
VILLAGE DES DAMNÉS (LE)
Paradis : 18 h.

Théâtre

THÉÂTRE ST-DENIS 2
Le Bourgeois gentilhomme, de Molière. Avec Benoît Brière. Du mar. au sam. : 20 h.
THÉÂTRE JEAN-DUCEPPE (Place des Arts)
Suzanne ou Les désarrois amoureux 11, de Pierre-Yves Lemieux. Mise en scène de Monique Duceppe : 20 h.
ESPACE GO (4890, St-Laurent)
Bureautopsie, de Michel Nadeau : 20 h.

Variétés

QUAI DES BRUMES (4481, St-Denis)
Bob Wain et Billy Craig : 21 h.
BALATTOU (4372, St-Laurent)
Soirée DJ tropicale : 21 h.
BIDDLE'S
Trio Bernard Primeau : de 19 h 30 à minuit.
CLEO'S (4062A, St-Laurent)
Trio de Pierre Beluse : dès 21 h.
COSMODÔME (2150, Autoroute des Laurentides, Laval)
La route des étoiles. Du mar. au dim., de 10 h à 18 h.

Moisson d'Emmys pour NYPD Blue et Frasier

Les Emmys se répartissent comme suit : NBC (28), CBS (19), HBO (15) et ABC (6)

Agence France-Presse

PASADENA

Les séries télévisées **NYPD Blue** (ABC) et **Frasier** (NBC) ont respectivement remporté les Emmys des meilleures séries dramatique et comique à Pasadena (Californie).

Frasier, qui a reçu cinq Emmys, avait déjà obtenu celui de meilleure série comique la saison passée.

La série dramatique **ER** (NBC) tournée dans une salle d'urgence d'un hôpital de Chicago a égalé un record pour le nombre d'Emmy Awards de la saison télévisée 1994-1995 en remportant trois Emmys.

ER, qui avait déjà reçu cinq Emmys samedi soir, a égalé le record de huit Emmys, soit un record partagé avec **Hill Street Blues** pour le plus grand nombre de prix en une saison pour une nouvelle série. **Hill Street Blues** (NBC), une série dramatique à thème policier, avait établi le record de huit Emmys en 1981. Les Emmys décernés à **ER** dimanche ont récompensé la mise en scène, le scénario et la meilleure actrice secondaire dans le genre dramatique (Julianna Margulies).

L'Emmy du meilleur acteur comique est revenu pour la deuxième saison consécutive à Kelsey Grammer pour son rôle de psychiatre, efficace pour ses patients, mais n'arrivant pas à résoudre ses problèmes personnels dans **Frasier**. L'Emmy de meilleur acteur dramatique a été décerné à Mandy Patinkin (**Chicago Hope** — CBS).

Les actrices Candice Bergen et Kathy Baker ont respectivement remporté les Emmys de meilleures actrices dans le genre comique (**Murphy Brown** — CBS) et

dans le genre dramatique (**Picket Fences** — CBS). Candice Bergen avait précédemment gagné cet Emmy en 1989, 1990, 1992 et 1994.

Les Emmys décernés par The Academy of Television Art and Sciences ont été répartis entre les chaînes de la façon suivante : NBC (28 Emmys), CBS (19), HBO (15) et ABC (6).

Voici les principaux Emmys

- Meilleure série dramatique : **NYPD Blue** (ABC)
- Meilleure série comique : **Frasier** (NBC)
- Meilleur acteur (dramatique) : Mandy Patinkin (**Chicago**)
- Meilleure actrice (dramatique) : Julianna Margulies (**ER** — NBC)
- Meilleur acteur (comique) : Kelsey Grammer (**Frasier** — NBC)
- Meilleure actrice (comique) : Candice Bergen (**Murphy Brown** — CBS)
- Meilleur acteur secondaire (dramatique) : Ray Walston (**Picket Fences** — CBS)
- Meilleure actrice secondaire (dramatique) : Julianna Margulies (**ER** — NBC)
- Meilleur acteur secondaire (comique) : David Hyde Pierce (**Frasier** — NBC)
- Meilleure actrice secondaire (comique) : Christine Baranski (**Cybill** — CBS)



Candice Bergen a remporté l'Emmy de la meilleure actrice dans le genre comique (**Murphy Brown** — CBS) ; elle a déjà gagné cet Emmy en 1989, 1990, 1992 et 1994.

Vous avez rendez-vous avec les grands de ce monde.

Cinq soirs par semaine.



Biography

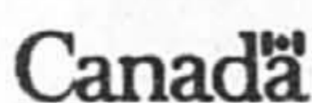


Ne manquez pas "Biography" à 20h, du lundi au vendredi, durant le Maxi Dérouillage gratuit de Vidéotron, du 12 septembre au 2 octobre, à la position 39.

BIOGRAPHY is a registered servicemark of A&E. © 1995 A&E Television Networks. All rights reserved.

CRTC

AVIS PUBLIC



Avis public CRTC 1995-148. Le CRTC a été saisi des demandes suivantes : 4. MONTRÉAL (Québec). Demande (950147900) présentée par la SRC en vue de modifier la licence de CBF-FM Montréal, en ajoutant une condition de licence permettant à la titulaire d'utiliser un canal du système d'exploitation multiplexe de communications secondaires (EMCS), afin de distribuer un service commercial d'émissions haitiennes en au moins trois langues (français, anglais et créole). EXAMEN DE LA DEMANDE : 1400 est, boul. René-Lévesque, Montréal (Québec) et 1500, av. Bronson, Ottawa (Ontario). 5. MONTRÉAL (Québec). Demande (950777300) présentée par COMMUNICATION DU VERSANT NORD (CISM FM) INC., C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3J7, en vue de modifier la licence de CISM-FM Montréal, en ajoutant une condition de licence permettant à la titulaire d'utiliser un canal du système d'exploitation multiplexe de communications secondaires (EMCS), afin de distribuer la programmation de Radio Moyen-Orient (9015-2018 Québec Inc.) à raison de 168 heures par semaine. EXAMEN DE LA DEMANDE : CISM-FM, 2332, boul. Édouard-Montpetit, bureau C-1509, Montréal (Québec). 6. MONTRÉAL (Québec). Demande (951277300) présentée par le CONSORTIUM DE TÉLÉVISION QUÉBEC CANADA INC. en vue de modifier la condition de licence no 3 qui vise à réduire le montant de dépenses dans les émissions canadiennes (sept. 95-août 96) de 4 684 000 \$ à 3 712 000 \$. La réduction servirait à subventionner l'achat de décodeurs. EXAMEN DE LA DEMANDE : 1755 est, boul. René-Lévesque, Bureau 101, Montréal (Québec). 7. MONTRÉAL ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE (Québec). Demande (950223800) présentée par la SRC en vue de modifier la licence de CBMT Montréal, en augmentant la puissance apparente rayonnée de son émetteur CBMYT Îles-de-la-Madeleine, de 2 900 à 3 200 watts. EXAMEN DE LA DEMANDE : Bureau de poste, Cap-aux-Meules (Québec). 8. MONTRÉAL ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE (Québec). Demande (950222000) présentée par la SRC en vue de modifier la licence de CBFT Montréal, en augmentant la puissance apparente rayonnée de son émetteur CBIMT Îles-de-la-Madeleine, de 2 800 à 3 900 watts. EXAMEN DE LA DEMANDE : Bureau de poste, Cap-aux-Meules (Québec). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Québec) J8X 4B1, (819) 997-2429 ; et au bureau du CRTC à Montréal : Place Montréal Trust, 1800, av. McGill College, Bureau 1920, Montréal (Québec) H3A 3J6, (514) 283-6607. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée au requérant le ou avant le 3 octobre 1995. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Ce soir 21h
Seule avec Céline dans sa limousine



Une voix qui illumine... Un succès qui fascine... Une entrevue intime. Céline Dion avec Véro, sa bonne copine...

ce soir

22^h cha bada

Gregory reçoit:

**Patrick Norman
Louise Marleau
Annie Pelletier**



POLITIQUE

Le président de l'Assemblée nationale française joue de prudence à Québec

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

L'un des politiciens français les plus sympathiques à la souveraineté du Québec, Philippe Séguin, le président de l'Assemblée nationale, a joué de prudence hier et n'a rien dit qui puisse être interprété comme une ingérence dans le débat constitutionnel canadien.

« Il est toujours possible, fût-ce provisoirement, d'arrimer les canons » a lancé hier, ironique, M. Séguin, lors d'un toast à son premier dîner officiel d'une visite de deux jours à Québec et Montréal.

Lors du passage de Jacques Parizeau à Paris en février dernier, l'ambassadeur

du Canada, Benoit Bouchard, avait qualifié M. Séguin de « loose cannon » — littéralement, un canon qui tire dans tous les sens — afin d'atténuer des déclarations prévisibles en faveur de la souveraineté. Cette remarque, « pour diplomatique qu'elle fût, était peu flatteuse », a relevé hier M. Séguin.

Son passage au Québec — il sera aujourd'hui à l'Assemblée nationale et assistera au match des Expos au Stade ce soir — a poussé l'opposition libérale à soulever, en Chambre, le débat autour des essais nucléaires français en Océanie, critiqués à travers le monde.

Agacé par les questions du député libéral Robert Benoit (Orford), devant un parterre de dignitaires Français, M. Parizeau a rappelé qu'à la fin des années 1970, le gouvernement péquiste

avait décrété un moratoire sur l'énergie nucléaire.

« Nous ne participons pas à la mouance nucléaire », a-t-il résumé en prévenant qu'il n'avait pas l'intention de « condamner un gouvernement ami ». « Les forces de nos convictions et de l'exemple suffisent », a-t-il dit.

En soirée, Philippe Séguin soutenait que ces propos de Jacques Parizeau sur les essais nucléaires étaient « ceux d'un ami de la France ».

Quatrième personnage politique de la République française — il fait même partie des éventuels « présidentiables » —, M. Séguin est l'un des hommes de confiance du président Jacques Chirac. Il a joué de prudence hier soir et s'est contenté d'indiquer en cette veille de référendum que « quoi que décident les

Québécois, nous sommes et serons toujours à leurs côtés ».

Jacques Parizeau s'est dit satisfait de cette traditionnelle « non ingérence non indifférence » française à l'égard de la souveraineté du Québec. « Une fois connus les résultats du référendum, nous souhaitons que la France soit à nos côtés pour que ce choix soit reconnu », a dit M. Parizeau.

Plus tôt, à la sortie du 1080, rue Des Braves, la résidence de M. Parizeau, le politicien français avait déjà annoncé ses couleurs : « le référendum est un problème québécois, c'est aux Québécois de le régler ». Quelle que soit leur décision, les Québécois « verront la France à leurs côtés ».

Immédiatement ?

« Les choses se verront, c'est aux Québécois de décider et je refuse de m'immiscer dans leur décision », a soutenu M. Séguin.

Son passage au Québec à la toute veille de la campagne référendaire ne lui paraît pas inconvenant. Il coïncide avec une session annuelle de la Commission interparlementaire franco-québécoise.

« Si on devait s'abstenir de se rendre dans un pays démocratique chaque fois qu'il est en débat, on ne se rendrait nulle part », de lancer M. Séguin avant de rappeler que Jacques Parizeau était passé en France à la toute veille de la dernière campagne présidentielle française.

Martin prédit une baisse des taux d'intérêt après un NON

MARIO FONTAINE

Après Daniel Johnson, c'était au tour du ministre canadien des Finances d'affirmer, hier, qu'un OUI au référendum fera grimper les taux d'intérêts. Mais Paul Martin est allé encore plus loin que le chef du camp du NON, en prédisant une baisse des taux advenant le rejet de l'option souverainiste.

D'une part, a fait valoir M. Martin, la tendance mondiale va dans le sens d'une baisse. D'autre part, le Canada est bien en selle quant à sa productivité, sa compétitivité et sa maîtrise de l'inflation.

« Si vous avez cela, et au Canada nous en sommes là, on peut s'attendre certainement à une baisse des taux d'intérêt », soutient le ministre. Mais à la condition, selon lui, que le NON l'emporte.

Car, d'expliquer M. Martin, l'incertitude politique mène à des taux élevés. « C'est assez facile de dire que lorsqu'on parle de diviser un pays en deux, ça crée de l'incertitude », a-t-il déclaré. De sorte qu'il fait sienne la prédiction de Daniel Johnson d'une hausse des taux hypothécaires et des prêts personnels advenant la victoire du OUI.

À l'instar de M. Johnson, Paul Martin se défend de brandir des arguments de peur. Dire la vérité, ce n'est pas une campagne de peur, allègue le plus riche ministre du cabinet Chrétien. Sans l'actuelle incertitude politique, dit-il, les taux devraient baisser puisque les gouvernements fédéral et provinciaux sont en train d'assainir les finances publiques.

Le chef du PLQ n'était pas allé aussi loin avant-hier, évitant de prédire une diminution du loyer de l'argent en cas de victoire du camp fédéraliste. M. Johnson s'est contenté d'en annoncer la hausse en cas de victoire du OUI, ce qui a tout de même fait bondir hier le vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry.

Cette déclaration est « absurde économiquement et malveillante politiquement », a soutenu le ministre péquiste. Il a rappelé que les Québécois ont voté NON, en 1980, ce qui n'a pas empêché les taux d'intérêt de grimper jusqu'à 25 p. cent par la suite. Par ailleurs l'ex-ministre canadien des Finances, Michael Wilson, avait annoncé une flambée des taux d'intérêt en cas de rejet de l'entente de Charlottetown. Les Canadiens ont voté NON au référendum de 1992, mais l'apocalypse annoncée ne s'est pas matérialisée.

De grandes attentes

C'est à l'issue d'un déjeuner avec une quarantaine de membres du Conseil du patronat du Québec que le ministre Martin a abordé la question des taux d'intérêt. Les membres corporatifs du CPQ pensent eux aussi qu'un OUI poussera les taux d'intérêt à la hausse, et d'une importante façon, a rappelé le président du CPQ, Ghislain Dufour.

Le lobby patronal a profité de sa rencontre annuelle avec le ministre pour lui faire part de ses préoccupations dans d'autres domaines. Le CPQ s'inquiète par exemple de l'ampleur du déficit fédéral, en dépit des efforts de réduction entrepris par M. Martin. Celui-ci s'est dit confiant d'atteindre ses objectifs de réduction annoncés lors du budget de février dernier.

Alors que les libéraux de Jean Chrétien ont promis d'abolir la TPS durant la dernière campagne électorale, les patrons ont indiqué à Paul Martin qu'ils ne souhaitent pas voir cette taxe remplacée par une autre.

Les entreprises ont consacré trop d'argent et d'efforts à implanter la TPS pour qu'on leur demande de recommencer à neuf, explique M. Dufour. Les questions des surplus à la caisse d'assurance-chômage et de la non-déductibilité des taxes sur la masse salariale et sur le capital ont également été abordées lors de cette rencontre de deux heures.

BOUTIQUE LONDON FOG



*Un endroit
chaleureux
à visiter,
rue Sainte-
Catherine O.*

À notre Boutique London Fog,
vous trouverez un impressionnant
assortiment de manteaux de qualité!

Pour une période de temps limitée,
à l'achat d'un manteau ou d'une veste
à plus de 225 \$, pour femme,
à la Boutique London Fog de la Baie,
vous recevrez en prime
un superbe sac à dos en cuir.
Tant qu'il y en aura.

Tenues d'extérieur pour femme, rayon 101.



la **Baie**

Compagnie de la Baie d'Hudson

JOLIMENT AVANTAGEUX!